



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/16
2 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1995
5-16 juin 1995, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
NEW YORK, 3-7 AVRIL 1995

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	3
II. FNUAP : PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS	5
III. FNUAP/PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	11
IV. PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	16
V. ÉVALUATION DU PNUD	25
VI. PNUD : QUESTIONS RELATIVES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS	28
VII. PNUD : QUESTIONS RELATIVES AU CYCLE DE PROGRAMMATION	29
VIII. ADMINISTRATEURS RECRUTÉS SUR LE PLAN NATIONAL, SPÉCIALISTES DES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROBLÈMES LIÉS AU VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH)	30
IX. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	32
X. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES	34
XI. PNUD : ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN	36
XII. QUESTIONS DIVERSES	39
Annexe. QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SESSIONS	44

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Page</u>
95/8	Assistance au peuple palestinien	39
95/9	Fonds d'équipement des Nations Unies	36
95/10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	33
95/11	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida . . .	31
95/12	Questions relatives aux pays les moins développés	29
95/13	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1995	40

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président, S. E. M. Zbigniew Maria Wlosowicz, a ouvert la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration et a présenté les questions qui seraient abordées pendant la session. Il a informé le Conseil que depuis sa première session ordinaire une série de réunions informelles s'étaient tenues sur la période de programmation proposée; il espérait que cela permettrait de parvenir à un consensus.

2. Le Président a informé le Conseil d'administration que le point 6 serait abordé dans le cadre de consultations officieuses car ce n'était que la semaine précédente que la documentation relative à la période de programmation avait été disponible dans toutes les langues. Ces consultations faciliteraient l'adoption d'une décision lors de la session annuelle du Conseil, en juin 1995.

3. Le Président a aussi fait savoir au Conseil d'administration que le Bureau s'était réuni quatre fois depuis la première session ordinaire; il avait examiné le projet de rapport de la première session ordinaire et un projet de nouvelles directives régissant les missions de visite. Le Bureau avait en outre approuvé les dates des missions de visite en Turquie (16-24 mai 1995), ainsi qu'au Ghana et au Niger (31 juillet-11 août 1995) et la composition des équipes. Le Bureau avait eu des échanges de vues sur les moyens d'améliorer ses méthodes de travail, le but étant d'assurer la transparence.

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour ci-après, qui a été publié sous la cote DP/1995/L.2/Rev.1, pour sa deuxième session ordinaire de 1995 :

- Point 1 : Questions d'organisation
- Point 2 : FNUAP : Programmes et projets de pays
- Point 3 : PNUD : Programmes de pays et questions connexes
- Point 4 : PNUD : Évaluation
- Point 5 : PNUD : Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 6 : PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation
- Point 7 : PNUD : Administrateurs nationaux spécialistes dans le domaine du développement et du VIH
- Point 8 : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Point 9 : Fonds d'équipement des Nations Unies
- Point 10 : PNUD : Assistance au peuple palestinien
- Point 11 : Questions diverses

5. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail publié sous la cote DP/1995/L.2/Rev.1.

6. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1995 (DP/1995/9).

Directives régissant les missions de visite du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

7. Le Président a présenté la question, expliquant que les directives étaient le fruit de consultations longues et approfondies entre les membres du Bureau et avec les délégations intéressées. Le Bureau a établi le texte définitif des directives à une réunion tenue le 16 mars. Le Président a fait la déclaration suivante :

Il est entendu par le Bureau qu'en présentant des candidats de leur région pour une mission de visite, les membres du Bureau feront tout leur possible pour que la participation équitable aux visites soit encouragée en procédant avec souplesse à un roulement entre les candidats, en accordant la priorité à ceux qui n'ont pas encore participé à des missions de visite.

Il est entendu par le Bureau que personne ne pourra normalement participer à plus de deux missions de visite au cours d'une période de trois ans.

Il est entendu aussi par le Bureau que la participation à des missions de visite sera normalement limitée aux membres du Conseil d'administration.

8. Le Conseil d'administration a adopté les directives régissant les missions de visite du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP dont le texte a été publié dans la note DP/1995/14 du secrétariat du Conseil d'administration.

Prochaines session du Conseil d'administration

9. Une délégation a demandé s'il serait possible de tenir une session conjointe du PNUD et du FNUAP à la session annuelle sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. On a fait observer que l'ordre du jour pour le débat relatif au FNUAP comprenait un point consacré à cette question, mais que le PNUD comptait aborder celle-ci dans le cadre du rapport annuel de l'Administrateur. Compte tenu de l'amendement proposé, le Conseil d'administration a approuvé la liste des points à examiner lors de ses prochaines sessions qui figure dans l'annexe à sa décision 95/13 (Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1995).

10. La gravité du problème posé par les documents qui ne sont pas disponibles dans toutes les langues a été évoquée. Toutefois, le représentant qui a soulevé cette question a reconnu que le secrétariat s'efforçait d'éviter ce problème. Une délégation a demandé s'il serait possible que le Conseil d'administration tienne deux sessions ordinaires et une session annuelle. Si l'intervalle entre

les sessions était plus important, il serait plus facile de communiquer les documents en temps voulu.

11. Une autre délégation a dit que le plan de travail ne devait pas être limité et a proposé que le Conseil d'administration puisse se réunir plus de quatre fois par an. Une autre a déclaré que quatre sessions par an constituaient un compromis. L'objectif visé en tenant des sessions plus fréquentes était d'accroître la transparence. Une autre délégation a dit qu'il était difficile pour les pays en développement de participer à un nombre plus important de sessions à New York.

12. En ce qui concerne la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait établi le nouveau conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, il était souligné que les arrangements pris constituaient un essai et une délégation a indiqué que le FNUAP pourrait à l'avenir disposer de son propre organe directeur.

13. Il a été proposé de tenir la troisième session ordinaire de 1996 du 3 au 6 septembre 1996, afin de ne pas trop se rapprocher de la date d'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

14. Les dates suivantes ont été approuvées, ad referendum, pour les sessions à venir du Conseil d'administration :

28 août-1er septembre 1995	Troisième session ordinaire de 1995
16-19 janvier 1996	Première session ordinaire de 1996
25-29 mars 1996	Deuxième session ordinaire de 1996
20-31 mai 1996	Session annuelle de 1996
(À décider)	Troisième session ordinaire de 1996

15. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a informé le Conseil d'administration que deux réunions informelles sur les priorités du programme du FNUAP à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement se tiendraient le 8 mai (sur les questions de fond) et le 15 mai (sur la stratégie).

16. Le secrétariat a informé le Conseil d'administration qu'un résumé des observations de l'Administrateur sur les questions liées aux cycles de programmation était disponible.

DÉBAT CONSACRÉ AU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

II. FNUAP : PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS

17. Comme demandé par le Conseil d'administration, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté au Conseil une brève mise à jour sur les faits nouveaux touchant le FNUAP survenus récemment. Elle a noté que dans les trois mois qui s'étaient écoulés depuis la session précédente du

/...

Conseil, le FNUAP s'était activement employé à redéfinir les priorités des programmes à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement, à améliorer l'exécution de ses programmes et à participer à différentes réunions interorganisations et intergouvernementales.

18. Elle a fait observer que le FNUAP avait organisé une retraite pour les cadres sur le thème général du changement. Les participants avaient étudié, entre autres choses, les questions suivantes : mission du FNUAP au cours des 10 années à venir, avantage comparatif du FNUAP par rapport aux autres protagonistes dans le domaine de la population, moyens d'axer les programmes du FNUAP sur un nombre réduit de secteurs de fond et de consacrer ses ressources limitées aux pays qui en ont le plus besoin, et moyens d'améliorer la collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et avec les organisations bilatérales et non gouvernementales. Étant donné les questions soulevées pendant la retraite, les changements qui intervenaient dans les procédures de programmation du FNUAP et l'examen des priorités des programmes et de l'orientation future du FNUAP que le Conseil d'administration entreprendrait en juin, le FNUAP convoquerait une réunion mondiale au milieu de l'année 1995 afin d'aider à réaliser des changements aussi efficacement et rapidement que possible.

19. Plusieurs délégations ont présenté des observations générales concernant les programmes de pays du FNUAP soumis au Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que les programmes proposés avaient commencé à refléter certains des grands principes et thèmes du Programme d'action qui avait été adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier le passage à une approche axée sur la santé génésique et l'accent placé sur la démarginalisation des femmes. Reconnaissant qu'il s'agissait d'un processus évolutif, elles ont demandé que les programmes accordent à l'avenir une place plus importante à ces questions, tant dans la partie descriptive des rapports que dans les programmes proposés. Plusieurs délégations se sont félicitées aussi de l'importance accordée dans les programmes au renforcement de la coordination et à l'utilisation accrue des ONG nationales et locales dans le cadre de l'application des programmes.

A. Afrique

Assistance au Gouvernement béninois (DP/FPA/CP/148)

20. De nombreuses délégations ont fait des observations sur le programme. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par le manque d'intégration des activités dans le programme proposé, en particulier dans le domaine "information, éducation et communication". Une délégation considérait que le programme ne reflétait pas clairement l'évolution récente de la situation sur le plan structurel et celui des politiques, notant en particulier que le Gouvernement, après avoir appliqué une politique nataliste, soutenait maintenant sans réserve le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Plusieurs délégations ont noté que les ressources proposées semblaient insuffisantes au regard des programmes présentés, en particulier dans un pays où 44 % des femmes étaient en âge de procréer. Deux délégations ont noté qu'il n'y avait pas de directeur résident du FNUAP dans le pays et ont demandé si le FNUAP avait l'intention d'en nommer

/...

un. Une délégation, notant le manque de détermination du Gouvernement et le manque de coordination entre les nombreux donateurs actifs dans le pays, a demandé quelle serait l'incidence de ces facteurs sur le programme de pays du FNUAP. Une autre, notant que le rapport n'indiquait pas la contribution du Gouvernement, a demandé quel en était le montant.

21. La Directrice de la Division de l'Afrique a souligné que les activités de plaidoyer constituaient un élément important du programme proposé. Cela ressortait des activités dans le domaine "information, éducation et communication", s'agissant tant des ressources allouées que de la stratégie et des objectifs adoptés. Elle a reconnu que le montant proposé pour le programme était insuffisant compte tenu des besoins du pays, mais a souligné à cet égard que le FNUAP devait tout d'abord apporter la preuve qu'il pouvait dépenser le montant proposé. Elle a reconnu que le manque de coordination avait constitué un grave problème par le passé, mais a fait observer que le Gouvernement et les donateurs s'efforçaient d'améliorer la situation. Le fait que le Gouvernement appuyait sans réserve le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement témoignait clairement de l'importance accrue qu'il attachait aux activités en matière de population. La contribution du Gouvernement, qui était estimée à 7 millions de dollars, serait fournie principalement sous forme de personnel, de matériel et d'installations. La Directrice exécutive a précisé que les prévisions budgétaires qui seraient soumises au Conseil d'administration en août comprendraient une demande afférente à la nomination d'un directeur résident au Bénin.

22. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays du Bénin, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/148.

Assistance au Gouvernement comorien (DP/FPA/CP/141)

23. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le programme. Deux d'entre elles ont noté qu'il était important de sensibiliser les dirigeants politiques et religieux du pays et se sont donc félicitées de l'accent placé sur les activités d'information, d'éducation et de communication dans tous les domaines du programme. Une délégation a souligné que la démarginalisation des femmes était indispensable à la réussite du programme. Un représentant, notant que le programme proposé ne portait que sur deux ans, a demandé si le programme pouvait atteindre ses objectifs dans une période de temps aussi brève. Il a en conséquence demandé quels seraient la durée du programme suivant et le montant de ses ressources.

24. La Directrice de la Division de l'Afrique a reconnu que les activités d'information, d'éducation et de communication étaient essentielles pour la réussite des programmes de population aux Comores, en particulier parce qu'elles sensibilisaient la population aux conséquences négatives d'un taux d'accroissement démographique élevé sur le développement économique et social et aidaient à modifier les comportements des hommes à l'égard des femmes. Elle a toutefois souligné à cet égard que susciter des changements socioculturels d'une telle ampleur constituait un processus lent et difficile qui nécessitait des efforts continus et concertés. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a expliqué que le FNUAP n'était pas encore en mesure de déterminer la durée ni le montant des ressources du programme suivant du Fonds, car ils seraient tous deux

basés sur les conclusions et les recommandations d'activités de programmation telles que la mission d'Analyse des programmes et d'élaboration de stratégies et les examens à mi-parcours et finals des programmes.

25. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour les Comores, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/141.

Assistance au Gouvernement mauricien (DP/FPA/CP/143)

26. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour Maurice, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/143.

Assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/CP/142)

27. De nombreuses délégations ont fait des observations sur le programme. Plusieurs ont souligné qu'il était important de tenir compte, dans le programme du FNUAP, des besoins des réfugiés réinstallés et des personnes déplacées et elles ont en conséquence demandé ce qui était prévu pour ces deux groupes. Elles ont aussi souligné qu'il était nécessaire de travailler à cet égard de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PNUD. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le peu de place accordé dans le programme proposé à la mise au point de systèmes. Elle a souligné aussi qu'il fallait accorder une attention particulière à la conception du programme, qui était l'un des principaux points faibles du programme précédent. Une délégation a demandé comment le FNUAP entendait réorienter son programme au Mozambique pour adopter une approche axée sur la santé génésique. Elle a demandé aussi quel était l'avantage comparatif du FNUAP dans le domaine des activités rémunératrices à l'intention des femmes et comment le FNUAP relierait de telles activités aux autres activités du programme. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à recourir davantage aux ONG et au secteur privé pour appliquer le programme et ont demandé à cet égard si le FNUAP entendait évaluer la capacité des ONG et des autres organisations en la matière.

28. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré que le FNUAP comprenait bien qu'il était important de satisfaire les besoins des réfugiés réinstallés et des personnes déplacées et a indiqué que le programme proposé était axé sur une province où les deux groupes étaient nombreux. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP travaillerait en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PNUD dans ce domaine. Elle ne doutait pas que l'approche axée sur la santé génésique serait efficace, en particulier parce que les pays africains appréciaient le caractère plus global de cette approche. Le principal obstacle à l'exécution du programme était l'absence d'infrastructure dans le domaine des soins de santé primaires. La Directrice a fait observer que le FNUAP ne disposait pas d'un avantage particulier dans le domaine des activités rémunératrices à l'intention des femmes, mais elle a souligné que ce type d'activité était essentiel pour doter les femmes des moyens nécessaires pour progresser. Le FNUAP, en conséquence, travaillerait en étroite collaboration avec des organisations qui étaient spécialisées dans ce domaine. Elle a toutefois assuré au Conseil que le FNUAP veillerait à ce que ces activités soient liées aux activités ayant trait à la santé génésique. Elle a reconnu qu'il était nécessaire de recourir davantage aux ONG et au secteur privé pour compléter les efforts du Gouvernement dans le

cadre de l'application du programme, mais a précisé que cela serait particulièrement difficile.

29. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour le Mozambique, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/142.

B. États arabes

Assistance au Gouvernement de la République du Soudan (DP/FPA/CP/145)

30. Plusieurs délégations ont demandé si le FNUAP avait l'intention de faire appel à des ONG pour appliquer le programme. Une délégation a demandé pourquoi le programme était concentré sur les États orientaux et les camps de réfugiés situés à l'extérieur de Khartoum. Elle a demandé si le programme pouvait être élargi en vue de dispenser une assistance dans le sud du pays.

31. Le chef de la Division des États arabes et de l'Europe a fait observer que le programme prêtait un appui aux ONG et aux universités qui avaient une certaine expérience dans le domaine de la population et leur permettait de participer à la mise en oeuvre des programmes. Elle a cité l'Université Ahfad pour les femmes, exemple notable de coopération efficace entre le FNUAP et les ONG. Elle estimait elle aussi que la participation des ONG serait très importante pour l'application du programme, mais a souligné qu'il était nécessaire à cette fin de les aider à mettre en place les capacités nécessaires. Elle a expliqué que la stratégie du programme était d'axer les efforts sur les activités de santé génésique et de planification familiale dans les États orientaux et les camps de femmes réfugiées autour de Khartoum, afin d'aider à améliorer la santé des femmes dans ces zones, qui étaient parmi les plus sous-développées et défavorisées du Soudan. Elle a souligné qu'axer les efforts sur ces zones était le moyen le plus efficace de garantir que l'assistance du Fonds déboucherait sur des résultats concrets.

32. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour le Soudan, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/145.

C. Asie et Pacifique

Assistance au Gouvernement cambodgien (DP/FPA/KHM/PROJ/1 et PROJ/2)

33. Le Conseil d'administration a examiné deux projets du FNUAP pour le Cambodge : a) renforcement des institutions et amélioration de la santé familiale par l'espacement des naissances (document DP/FPA/KHM/PROJ/1) et b) appui au recensement national cambodgien de la population (document DP/FPA/KHM/PROJ/2).

34. Plusieurs délégations ont fait des observations sur ces deux projets. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire de mettre en place un cadre juridique et constitutionnel approprié avant de procéder au recensement. Elle a demandé si le FNUAP avait pris ce point en considération en proposant une assistance à un projet de ce type. Une autre délégation considérait que le projet relatif à l'espacement des naissances pourrait avoir un impact plus important si les activités étaient concentrées dans un nombre de provinces plus

/...

réduit. Elle a demandé si 1,5 million de dollars suffisaient pour dispenser des services dans les cinq provinces prioritaires et dans la municipalité de Phnom Penh.

35. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a expliqué que le projet relatif au recensement comprenait deux phases. La phase I du projet, dont le Conseil d'administration était saisi à sa session en cours, serait axée sur les activités de formation et non sur la réalisation effective du recensement. Le recensement proprement dit aurait lieu pendant la phase II du projet, qui ne serait présenté au Conseil d'administration qu'une fois en place le cadre juridique et constitutionnel approprié. Il a assuré les membres du Conseil que l'existence d'un tel cadre était une condition préalable à toutes les opérations de recensement appuyées par l'Organisation des Nations Unies dans tous les pays. Il a expliqué que le projet relatif à l'espacement des naissances serait lui aussi appliqué en plusieurs phases afin d'assurer la qualité des services fournis. Le projet serait axé en conséquence sur la consolidation et l'amélioration des services existants avant d'étendre lesdits services aux autres régions.

36. Le Conseil d'administration a approuvé les deux projets pour le Cambodge, tels que publiés sous les cotes DP/FPA/KHM/PROJ/1 et DP/FPA/KHM/PROJ/2.

Assistance aux Gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan (DP/FPA/CP/144)

37. De nombreuses délégations ont fait des observations sur le programme. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées de ce que le programme soit principalement orienté d'une part sur la santé génésique et la planification familiale, d'autre part sur l'information, l'éducation et la communication. Une telle orientation était nécessaire d'urgence pour aider à réduire le taux d'avortement élevé, à promouvoir les avantages et à étendre l'utilisation des contraceptifs modernes, ainsi qu'à surmonter les obstacles socioculturels à leur utilisation. Une délégation a demandé si le FNUAP avait l'intention de faire participer des ONG à l'application du programme, en particulier la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). Une autre délégation considérait que l'élément du programme relatif à la définition de politiques devait être renforcé et que les gouvernements devaient être encouragés à élaborer des plans dans le cadre de leur budget national en vue de financer la fabrication de moyens contraceptifs dans le secteur public. Une délégation a demandé si l'approche sous-régionale convenait vu la grande diversité des indicateurs sociaux et de santé figurant dans le tableau inclus dans le rapport.

38. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a souligné que le programme proposé encouragerait une collaboration étroite avec les ONG et en particulier avec l'IPPF. Le FNUAP entendait en fait avoir recours à l'IPPF pour l'exécution de certains éléments importants du programme proposé. Le FNUAP avait collaboré étroitement avec d'autres organismes actifs dans les pays en question et avait utilisé du matériel d'information, d'éducation et de communication élaboré par nombre d'entre eux. Il a indiqué que le FNUAP étudierait la possibilité d'accorder une place plus importante à l'élaboration de politiques lorsque des ressources seraient disponibles. Il a précisé qu'actuellement la situation économique et le système de soins de santé

tendaient à militer contre l'utilisation du secteur privé. Il a fait observer que le programme tenait compte des aspects similaires de la situation socio-économique et politique des six pays et du fait que ceux-ci avaient des préoccupations et des intérêts communs. Cependant, dans le cas de certaines interventions, une approche sous-régionale serait adoptée en vue de compléter les activités prévues pour chacun des pays.

39. Le Conseil d'administration a approuvé le programme pour l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/144.

RÉUNION COMMUNE

III. FNUAP/PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

40. Les programmes de pays du FNUAP et du PNUD présentés ci-après ont été examinés lors d'une réunion commune.

FNUAP : Assistance au Gouvernement de l'Indonésie (DP/FPA/CP/147)

PNUD : Cadre de la coopération avec l'Indonésie (DP/CP/INS/5 et NOTE/5)

41. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'importance particulière accordée à la coopération Sud-Sud dans le programme du FNUAP. Certaines ont fait remarquer que le projet illustre bien les thèmes du Programme d'action, notamment le passage d'une stratégie axée sur des objectifs précis à une stratégie visant à répondre aux besoins. Une délégation, constatant que la Note de stratégie nationale avait donné une priorité élevée à l'amélioration des prestations des services de planification familiale, a déclaré que cet élément n'apparaissait pas clairement dans le projet du FNUAP. L'intervenant a également demandé ce que signifiait l'expression "besoins non satisfaits pour l'exécution du programme". Il a enfin demandé si le caractère transitoire du programme était le signe que le FNUAP envisageait de suspendre son assistance à l'Indonésie. Deux délégations ont posé des questions sur les activités de lutte contre le VIH/sida entreprises dans le pays. La première a demandé des renseignements plus précis sur la stratégie axée sur la famille adoptée en Indonésie. La deuxième a demandé comment le FNUAP prévoyait de relier les activités du programme qu'il appuyait à celles d'autres institutions, dans le contexte du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, parrainé par plusieurs organismes.

42. Le directeur de pays désigné par le FNUAP pour l'Indonésie a reconnu que cette dernière avait un rôle essentiel à jouer dans la coopération Sud-Sud. Il a toutefois souligné que le Gouvernement considérait cette coopération comme un partenariat, où les deux pays tiraient profit de l'échange. Il a noté que le projet mettrait bien l'accent sur l'amélioration des prestations, conformément à la demande exprimée dans la Note de stratégie nationale. Il a indiqué que l'expression "besoins non satisfaits pour l'exécution du programme" évoquait notamment la nécessité d'uniformiser la qualité des services à l'échelle nationale et d'améliorer les services de conseil. Concernant la stratégie de lutte contre le VIH/sida axée sur la famille, le directeur de pays a souligné, qu'en Indonésie, la famille était un élément clef de toutes les activités de

développement et un instrument essentiel de changement social. Il a affirmé que le FNUAP était résolu à collaborer avec ses partenaires dans le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, parrainé par plusieurs organismes.

43. Le Directeur exécutif adjoint du Programme a dit que la question de l'allocation des ressources serait examinée par le Conseil d'administration, sur la base du rapport établi par le FNUAP sur les priorités de programme à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui serait présenté au Conseil en juin, à sa session annuelle. Il a constaté que l'Indonésie avait beaucoup progressé dans la poursuite des objectifs fixés par le Programme d'action de la Conférence. Cela ne signifiait pas que le FNUAP envisageait de suspendre son assistance au pays, mais seulement qu'il interviendrait désormais de manière différente.

44. En lançant la partie du débat commun sur l'Indonésie consacrée à l'action du PNUD, le représentant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a expliqué que l'expression "programme de pays" avait été remplacée par "cadre de coopération". Ce dernier était essentiellement un document de stratégie, dont l'objet n'était pas de formuler des projets jusque dans leurs moindres détails, mais plutôt de déterminer les principales lignes d'action, en conciliant les priorités du pays et le mandat du PNUD. Les hypothèses formulées sur les ressources au-delà de 1996 et la terminologie employée dans le document étaient provisoires et ne pouvaient donc servir de base à une quelconque programmation. L'on pouvait remarquer que le cadre de coopération était fortement orienté vers l'objectif de développement humain durable. Axé sur deux domaines d'action, le développement équitable et la lutte contre la pauvreté d'une part, la protection et la régénération de l'environnement d'autre part, le document mettait l'accent sur le développement du potentiel national par la mise en valeur des ressources humaines. Fondé sur les priorités de l'Indonésie en matière de développement, il était lié à la Note de stratégie nationale et complétait d'autres programmes de coopération bilatérale et multilatérale exécutés dans le pays.

45. Le représentant de l'Indonésie a expliqué que le cadre de coopération avait été défini grâce à une série de consultations approfondies et exhaustives entre le Gouvernement et le PNUD. Les priorités formulées dans le document étaient tout à fait compatibles avec le plan de développement sur cinq ans mis en place par l'Indonésie et faisaient ressortir l'avantage comparatif du PNUD. En effet, en comparaison avec d'autres partenaires de coopération pour le développement, le système de développement des Nations Unies ne fournissait qu'une part modeste des ressources, mais le Gouvernement indonésien avait conscience de la valeur particulière de l'assistance du PNUD, due notamment à son universalité, à sa flexibilité et au fait qu'elle répondait aux besoins des pays en développement.

46. Toutes les délégations qui se sont exprimées à ce sujet ont vigoureusement appuyé le cadre de coopération avec l'Indonésie formulé par le PNUD. Elles ont en particulier vanté la manière dont le document était conçu et sa qualité, et ont apprécié qu'il soit axé sur le développement équitable et la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur la protection et la régénération de l'environnement. Elles ont en outre souligné qu'il fallait s'efforcer de maintenir cette orientation durant la phase d'exécution. De nombreuses délégations ont approuvé le principe de participation exprimé dans le cadre de coopération et se sont félicitées que ce dernier ait été établi en étroite liaison avec la Note de

stratégie nationale. Certaines délégations ont rendu hommage à l'Indonésie et au PNUD, qui avaient ouvert des voies nouvelles en élaborant un cadre de coopération plutôt qu'un programme de pays. Quelques délégations ont pris note des activités prévues en dehors des deux principaux domaines d'action, notamment la lutte contre le VIH/sida, la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la promotion des petites et moyennes entreprises; elles ont également mis en valeur le rôle précieux joué par le PNUD sur les plans de la stratégie et la coordination dans ces domaines, étant donné le faible montant des ressources disponibles. Une délégation a fait remarquer le taux élevé (90 %) d'exécution nationale prévu dans le nouveau cadre de coopération et a exprimé sa préoccupation au sujet des conséquences qu'il pourrait avoir sur la qualité des programmes et la mise en jeu de la responsabilité du PNUD. Certaines délégations ont estimé que la description de l'avantage comparatif du PNUD était trop générale et ont recommandé qu'en élaborant des programmes spécifiques on recherche plutôt des avantages liés au pays concerné. Une délégation a exprimé son inquiétude quant à la capacité du Gouvernement à absorber des ressources extérieures, notamment en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, une autre délégation a demandé instamment au Gouvernement et au PNUD d'accorder une attention particulière au risque d'incompatibilité entre les objectifs de développement et ceux de la protection de l'environnement et du progrès social.

47. Le représentant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a répondu aux commentaires des représentants. On avait élaboré le cadre de coopération en prenant en compte la demande du Conseil d'administration tendant à améliorer le suivi et l'évaluation, souhait exprimé lors de l'examen à mi-parcours du programme précédent. Le PNUD ferait en sorte que l'on réponde à ces préoccupations à chaque étape : formulation des programmes, exécution et examens annuels, y compris l'examen à mi-parcours. Pour ce qui concernait les axes du programme et l'avantage comparatif du PNUD, ce dernier envisageait, en collaboration avec le Gouvernement, d'organiser une série d'activités de programmation visant à mettre au point des opérations mieux ciblées et d'une priorité absolue dans chacun des deux domaines d'action retenus pour le cadre de coopération, en vue de tirer le meilleur profit des ressources et des avantages comparatifs du PNUD pour ce qui concernait l'Indonésie. Quant à la capacité du Gouvernement à absorber les ressources, le PNUD, au regard du nouveau cadre de coopération, se chargerait de l'augmenter grâce à une mise en valeur des ressources humaines visant à améliorer la gestion et l'utilisation des ressources extérieures, y compris dans le domaine de l'environnement.

48. Par ailleurs, le Gouvernement indonésien était foncièrement attaché à l'objectif de développement équitable et durable et était résolu à trouver un juste milieu entre la croissance économique et le contrôle de ses répercussions sur la société et l'environnement. Les succès obtenus par l'Indonésie qui, au cours des 25 dernières années, avait réduit le taux de pauvreté de 70 % à 14 %, avaient été à la fois remarquables et exemplaires. Dans le contexte du cadre de coopération en vigueur, le PNUD s'était engagé à aider le Gouvernement à réduire encore le taux de pauvreté pour l'amener à environ 6 % avant la fin du siècle. Le Gouvernement attachait également une grande importance au développement des petites et moyennes entreprises, car elles employaient la majorité de la population active. Dans le même domaine, le PNUD, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), élaborait un projet pour le

développement des emplois non salariés et des micro-entreprises, qui illustre la stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté adoptée dans le cadre de coopération en vigueur. En tant que Président du Mouvement des pays non alignés, l'Indonésie avait particulièrement appuyé la coopération Sud-Sud en faisant bénéficier de son expérience d'autres pays en développement dont, tout récemment, quelques pays africains. Le PNUD continuerait à appuyer l'effort du Gouvernement durant l'exécution du nouveau cadre de coopération. Il avait déjà participé à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. Son rôle serait d'aider le Gouvernement à faire en sorte que l'aide fournie par tous les partenaires de développement, y compris le PNUD, serait gérée de manière intégrée et avec une bonne coordination.

49. Le Conseil d'administration a adopté le programme de pays du FNUAP pour l'Indonésie (DP/FPA/CP/146) et le cadre de la coopération du PNUD avec l'Indonésie (1995-1999) (DP/CP/INS/5) et a pris acte de la note de l'Administrateur (DP/CP/INS/NOTE/5).

Assistance du FNUAP au Gouvernement de la Turquie (DP/FPA/CP/147)

Cinquième programme du PNUD pour la Turquie (DP/CP/TUR/5)

50. Le Directeur de la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté des États indépendants a déclaré que les vastes domaines d'action définis par le PNUD dans son cinquième programme pour la Turquie illustraient l'ordre du jour mondial pour les points suivants : développement, urbanisme, progrès social et réduction des inégalités et renforcement de la capacité nationale à offrir une coopération technique à d'autres pays.

51. Le Directeur du Département des relations économiques multilatérales du Ministère turc des affaires étrangères a fait quelques observations sur les programmes de développement de la Turquie et a souligné le précieux soutien du PNUD à l'effort national. Il a également fait remarquer que les ressources du PNUD, appréciables mais modestes, étaient complétées par la participation du Gouvernement aux coûts, qui symbolisait l'importance que la Turquie accordait au programme. L'intervenant a ajouté des observations d'ordre général sur les différents éléments du programme et a noté que ce dernier était entrepris dans le cadre de la Note de stratégie nationale approuvée par le Gouvernement. Il a également pris note de la proposition du Gouvernement turc tendant à faire du pays un centre d'activités régionales, et notamment d'ouvrir un bureau régional du PNUD à Istanbul. Sa délégation a remarqué une divergence entre le chiffre fourni par la Banque mondiale pour le produit national brut par habitant, cité dans le rapport, et celui fourni par le Gouvernement turc. L'intervenant a également mis l'accent sur la coopération fructueuse de la Turquie avec le FNUAP et a souligné qu'elle demandait l'aide de ce dernier pour des activités visant à améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil.

52. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'orientation générale du programme et du choix des domaines prioritaires. Elles ont noté avec satisfaction que la Turquie était l'un des premiers pays à avoir établi une Note de stratégie nationale et que le programme du PNUD en suivait les lignes directrices. Elles ont demandé des éclaircissements sur les points suivants : appui du PNUD à la coopération technique de la Turquie avec d'autres pays,

nature de l'appui à l'opération Habitat II et éléments d'information fournis dans le document au sujet de la situation socio-économique du pays.

53. Le représentant résident de la Turquie a noté que la plupart des programmes de coopération entre la Turquie et d'autres pays étaient financés selon le principe du partage des coûts. Il a déclaré que, pour ce qui concernait les pays d'Asie centrale, la Turquie avait un avantage comparatif fondé sur la situation géographique, l'affinité culturelle et le niveau relatif de développement. Il a ajouté que l'appui accordé à l'opération Habitat II était d'ordre purement technique. Enfin, des mécanismes étaient mis en place pour adapter le programme à l'évolution de la situation socio-économique.

54. Le Conseil d'administration a adopté le programme du FNUAP pour la Turquie (DP/FPA/CP/147) et le cinquième programme du PNUD pour la Turquie (DP/CP/TUR/5).

55. Un représentant, s'exprimant également au nom d'autres délégations, a félicité le PNUD et le FNUAP de s'être efforcés d'harmoniser davantage leurs programmes de pays. Les dossiers établis sur la Turquie et l'Indonésie représentaient un pas important dans cette direction. L'étape suivante pouvait être d'harmoniser davantage la présentation et le contenu, voire de présenter des exposés communs sur les programmes de pays. Le Groupe consultatif mixte des politiques avait d'ailleurs reconnu le bien-fondé d'une telle démarche, comme le montrait le document DP/1995/18, qui faisait état des travaux entrepris par le Groupe en vue d'harmoniser les définitions et les lignes directrices pour le suivi et l'évaluation. L'harmonisation de la présentation des budgets et des états financiers, conséquence de la décision 94/30 du Conseil d'administration, permettrait également de mieux comparer les différents fonds et programmes et de donner une plus grande transparence à la présentation de leur budget. À ce propos, l'intervenant a signalé la recommandation formulée dans une étude de gestion récemment réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), selon laquelle il fallait établir un budget intégré des bureaux extérieurs pour chaque programme de pays, ce qui signifiait que l'on trouverait dans le même budget des sections consacrées à la fois aux dépenses afférentes aux programmes et à celles d'ordre administratif. On a suggéré au PNUD et au FNUAP d'envisager l'adoption d'une comptabilité intégrée dans leurs prochains programmes de pays.

56. Une autre délégation a fait remarquer que le débat, quoique intéressant, s'était déroulé après que les programmes eurent été mis au point. Il se pouvait que le PNUD adopte une procédure semblable à celle approuvée récemment par le Conseil d'administration de l'UNICEF, selon laquelle le Conseil examinerait les programmes de pays à un stade moins avancé de leur élaboration. Une délégation a souligné que les programmes des deux organismes étaient tout à fait différents. Le Secrétaire du Conseil a dit que le PNUD étudierait la décision prise par l'UNICEF. Une autre délégation a suggéré d'inclure des résumés analytiques dans les programmes de pays dont le descriptif comportait plus de 12 pages.

QUESTIONS RELATIVES AU PNUD

IV. PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

57. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration des activités que le PNUD a réalisées depuis la première session ordinaire. Il a souligné la contribution que le PNUD avait apportée aux travaux du Sommet mondial pour le développement social, s'est félicité du mandat qui avait été confié à cet organisme dans le cadre du Programme d'action du Sommet. Il a indiqué que le PNUD participerait à une initiative importante visant à appliquer les accords auxquels le Sommet était parvenu. Il avait présidé, au nom du Secrétaire général, une réunion des hauts fonctionnaires chargés des questions économiques et sociales. Il a également informé le Conseil des activités qu'il avait entreprises, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, en vue de renforcer l'assistance que l'Organisation des Nations Unies apporte à l'Afrique pour lui permettre de renforcer ses capacités.

58. Dans son allocution à la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques tenue à Berlin, l'Administrateur avait souligné qu'il fallait que tous les pays participent aux efforts visant à lutter contre les changements climatiques. En mars, il s'était rendu en Malaisie pour assister à la réunion régionale des représentants résidents du PNUD en Asie et dans le Pacifique. Il a fait savoir au Conseil d'administration que le PNUD était l'une des cinq organisations avec lesquelles le Président du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, avait pris contact pour déterminer si elles étaient en mesure d'accueillir le mécanisme mondial prévu par la Convention. Il a déclaré que le PNUD avait, dans une lettre au Président du Comité intergouvernemental de négociation, exprimé sa volonté de contribuer à l'application de la Convention par le biais du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (ex-BNUS). Il a indiqué en outre que le PNUD s'était déclaré disposé à accueillir le mécanisme mondial, et a affirmé qu'il fallait poursuivre activement le dialogue à ce sujet.

59. L'Administrateur a appelé l'attention sur les efforts qu'il déployait pour faire face à l'indifférence croissante à l'égard de la coopération et de l'aide au développement. Il a déclaré qu'il faisait tout son possible pour que le public s'intéresse davantage à ces questions en insistant à nouveau sur les avantages que présente la coopération en matière de développement dans le nouveau contexte que l'on connaît depuis la fin de la guerre froide. Il s'était employé à mobiliser des ressources au Canada, en Italie et aux États-Unis pendant la première partie de 1995 et avait participé à une réunion avec des donateurs des pays nordiques. À son avis, son rôle d'administrateur comportait quatre tâches principales : définir clairement les objectifs à atteindre, confier à des personnes qualifiées des postes correspondant à leurs compétences, concevoir une structure qui permette d'atteindre les objectifs fixés et s'assurer un soutien extérieur. Un document sur les objectifs du PNUD fondé sur les entretiens qui s'étaient déroulés à l'extérieur et ceux qui avaient eu lieu avec le Conseil d'administration, a été distribué.

60. L'Administrateur a évoqué les nominations et les réaffectations de hauts fonctionnaires auxquelles on avait récemment procédé. Il a indiqué que les mesures de réaffectation du personnel avaient largement contribué à placer des fonctionnaires à des postes où ils pourraient appliquer le programme intitulé "Initiatives pour le changement". Dans le domaine de la politique du personnel, on a parachevé l'élaboration d'un document interne sur la promotion des femmes au sein du PNUD. L'Administrateur a évoqué l'importance que revêtait le nouveau budget biennal que le Conseil d'administration approuvera à sa troisième session ordinaire de 1995. Il a également abordé la question de la récente restructuration du siège du PNUD.

61. En conclusion, l'Administrateur a donné un aperçu des nombreuses questions qui seront examinées au cours des prochains mois : le débat sur l'Agenda pour le développement; le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies; l'examen triennal de la politique générale; et les rapports du PNUD avec les commissions économiques régionales. Bien que de très nombreux arguments militent actuellement en faveur de la coopération en matière de développement, l'appui dont elle bénéficie est des plus modestes. Les résultats des discussions sur l'Agenda pour le développement auront une incidence profonde sur l'avenir de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution de développement. L'Administrateur a ajouté que l'Organisation devait s'imposer en tant que force puissante au service du développement si elle voulait être une force au service de la paix. Il a réaffirmé l'importance de l'action prioritaire menée par le PNUD en vue d'éliminer la pauvreté dans le cadre d'une structure favorisant le développement humain durable. L'avenir du PNUD, a-t-il déclaré, dépendra de son aptitude à fonctionner efficacement au niveau des pays.

62. Une délégation s'est félicitée des précisions qui ont été fournies au sujet du mécanisme mondial prévu par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. L'intervenant a demandé que d'autres consultations aient lieu avec le Conseil avant que le PNUD n'accepte toute offre officielle qui pourrait lui être faite par la Conférence des Parties à la Convention.

A. Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants

63. En présentant les premiers programmes de pays du Bélarus, de l'Estonie, du Kirghizistan, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République de Moldova, de la République d'Ouzbékistan et de l'Ukraine, le Directeur de la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a fait remarquer qu'en dépit de la diversité qui caractérisait ce groupe de pays, ces derniers partageaient des préoccupations communes au sujet du processus de transition vers une société démocratique à économie de marché. Dans la plupart de ces pays, la situation économique continuait de se dégrader, et ils subissaient tous les conséquences sociales de cette détérioration.

64. Le PNUD n'ayant jamais réalisé de programme dans la région, il avait été difficile de définir avec précision des secteurs se prêtant à la mise sur pied de programmes. Ces derniers ont désormais des objectifs beaucoup plus précis et clairs, et leur durabilité est beaucoup mieux assurée. Les rapports nationaux

sur le développement humain que les pays eux-mêmes avaient établis grâce à l'appui et à la coordination du PNUD ont constitué le cadre général de ces programmes. Le Directeur de la Direction régionale pour l'Europe et de la Communauté d'États indépendants a annoncé que le plan de travail des rapports pour 1996 serait axé sur la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul en juin 1996.

65. D'autres signes caractéristiques de la présence du PNUD dans la région sont les activités de CTPD, qui ont permis à ces pays d'accéder à la somme d'expérience accumulée dans d'autres régions. Le troisième élément a été le rôle qu'a joué la modalité d'exécution nationale, qui est devenue de plus en plus la norme dans la réalisation des activités. Dans les programmes, on s'est principalement intéressé aux domaines suivants : gestion des ressources extérieures, démocratie, exercice de l'autorité et participation, développement intégrant hommes et femmes, transition à l'économie de marché, et environnement.

66. Le Directeur général a indiqué qu'il fournirait plus tard au Conseil d'administration une description plus détaillée du rôle et de l'action du PNUD dans la région. Il s'acquittera de cette tâche après avoir consulté les pays de la région, de manière à pouvoir être sûr de bénéficier de leur soutien.

67. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles appuyaient les programmes en faveur des huit pays de la région desservis par la Direction régionale. Un représentant a souligné qu'en dépit de la très grande modicité des ressources dont dispose la région, le PNUD disposait d'un avantage comparatif évident, un point de vue qui a été partagé par plusieurs autres délégations. Il a exprimé l'espoir que si les ressources dont il disposait le permettaient, le PNUD envisagerait de renforcer la Direction générale. Son gouvernement avait approuvé les domaines d'activité présentés dans les programmes de pays, et on était en droit d'espérer qu'ils permettraient d'ouvrir la voie à une coopération plus étroite et de jeter les bases de la démocratisation. L'intervenant s'est vigoureusement déclaré en faveur des activités visant à assurer la promotion des femmes, de la transition vers l'économie de marché et de la protection de l'environnement. Il a également préconisé qu'on utilise, dans toute la mesure du possible, les potentialités qui existaient au niveau national.

68. Une autre délégation a indiqué que l'assistance que le PNUD apportait temporairement aux pays complétait en fait les programmes actuels d'aide bilatérale. Elle s'est également félicitée des possibilités que les ressources provenant de la participation aux coûts offraient pour le développement. Une délégation s'est demandée ce qu'il fallait entendre par l'expression "assistance temporaire".

69. Une autre délégation s'est inquiétée du fait que les montants modestes alloués aux pays pendant le cycle actuel de quatre ans (entre 6,2 et 8 millions de dollars) risquaient d'entraîner pour effet une fragmentation des programmes. C'est la raison pour laquelle on a estimé qu'il importait de concentrer les activités et de les classer par ordre de priorité, en particulier dans les pays les plus pauvres.

70. Une délégation s'est demandée si le PNUD disposait vraiment d'un avantage comparatif dans les domaines de la restructuration et de la privatisation. Elle a également demandé dans quelle mesure on pouvait se fier aux estimations citées en ce qui concerne le partage des coûts.

71. Le Directeur de la Direction régionale a, en réponse à cette question, indiqué que les chiffres actuellement publiés en ce qui concerne le partage des coûts constituaient des engagements fermes portant sur des montants que le PNUD comptait recevoir. Au nombre des avantages comparatifs que possède le PNUD, il a mentionné sa neutralité, son impartialité et sa capacité à faire appel aux meilleures compétences à l'échelle mondiale. Il a évoqué en particulier le rôle important que jouait le PNUD dans les questions relatives à la formation de la société civile et à la réforme économique.

Premier programme de pays du Bélarus (DP/CP/BYE/1)

72. En présentant le premier programme de pays du Bélarus, le Vice-Premier Ministre de ce pays a déclaré que son pays était devenu un associé actif pour le développement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné le rôle catalyseur du programme de pays du PNUD et estimé que les activités entreprises à ce titre se poursuivraient de façon durable après son achèvement. Vu la modicité des ressources financières dont disposaient son gouvernement et le PNUD, la participation de tiers aux coûts devrait permettre de réaliser une part importante du programme.

73. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays du Bélarus (DP/CP/BYE/1).

Premier programme de pays de l'Estonie (DP/CP/EST/1)

74. Le Représentant permanent de la République d'Estonie a déclaré que le premier programme de pays constituait l'un des moyens par lesquels son pays comptait gérer le processus de réforme. Il a souligné que le PNUD avait joué un rôle remarquable en renforçant la coordination de l'assistance internationale à l'Estonie tout en continuant d'être un partenaire neutre mais actif dans le processus de transition.

75. Le programme de pays serait axé sur la réforme administrative, en particulier en ce qui concerne la prévention du crime et la réforme de la justice pénale, la mise en place d'une fonction publique plus efficace et le problème des réfugiés; les stratégies économiques, en particulier dans le domaine de la création d'emplois, qui serait stimulée en favorisant le développement de la petite entreprise; et la définition et l'élaboration de politiques visant à faire face aux conséquences sociales de la transition, en s'inspirant du Rapport national sur le développement humain de l'Estonie.

76. Une délégation a indiqué qu'il fallait s'attacher à éviter le chevauchement des activités entreprises dans le cadre des programmes bilatéraux et par la Banque mondiale en Estonie, en particulier en ce qui concerne les stratégies et les politiques économiques. L'intervenant a également souligné que le PNUD devrait promouvoir la coopération sous-régionale avec les autres pays baltes.

77. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de l'Estonie (DP/CP/EST/1).

Premier programme de pays de la République du Kirghizistan (DP/CP/KYR/1)

78. Le Directeur de la Direction régionale a indiqué dans ses observations liminaires que le programme appuyait en priorité le processus de démocratisation, la gestion et la coordination de l'aide, le renforcement des capacités de gestion et la formation.

79. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de la République du Kirghizistan (DP/CP/KYR/1).

Premier programme de pays de la Lettonie (DP/CP/LAT/1)

80. Le Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le PNUD était un partenaire clef pour son pays. En outre, son gouvernement, tirant parti de la neutralité du PNUD, avait créé un programme complet axé sur des priorités politiques hautement délicates. Ces activités portaient essentiellement sur les trois domaines suivants : démocratisation et promotion de l'intégration sociale, ce qui absorberait presque les trois quarts des ressources destinées à des projets visant notamment à assurer la protection et la promotion des droits de l'homme, la création d'un programme de formation en langue nationale lettone et la formation judiciaire; réforme et gestion de l'administration publique, et notamment appui à la réforme de la fonction publique et au renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion économique; et atténuation des conséquences sociales de la transition, en particulier en fournissant un soutien stratégique à la réforme du régime des pensions et en suivant les répercussions du processus de transition. Le Représentant permanent a remercié les donateurs qui avaient contribué au financement de projets essentiels en participant aux coûts.

81. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de la Lettonie (DP/CP/LAT/1).

Premier programme de pays de la Lituanie (DP/DP/LIT/1)

82. En présentant le programme de pays, le Représentant permanent de la Lituanie a déclaré qu'il portait principalement sur quatre domaines : démocratisation et création de la société civile; réforme de l'administration publique, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités en vue d'améliorer le rendement du secteur public; mise en valeur des ressources humaines en vue de l'instauration d'une économie de marché, l'accent étant mis sur la formation en gestion économique; et allègement des incidences sociales de la transition, en insistant sur la formulation de politiques et le suivi des indicateurs du développement humain. Le Représentant permanent a souligné l'importance que revêtait, au plan politique, la présence du bureau de pays du PNUD.

83. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de la Lituanie (DP/CP/LIT/1).

Premier programme de pays de la République de Moldova (DP/CP/MOL/1)

84. En présentant le programme de pays, le Représentant permanent de la République de Moldova a souligné l'importance que revêtaient la présence du PNUD en Moldova et le soutien que ce dernier apportait aux efforts déployés par son gouvernement, en particulier dans les domaines du développement du commerce et du secteur privé. En outre, le programme satisfaisait aux exigences énoncées dans la résolution A/48/266 du 28 septembre 1994, dans laquelle l'Assemblée demandait au système des Nations Unies d'aider le pays dans l'action de relèvement qu'il avait entreprise. Il a ajouté que le programme de pays avait été lancé avec l'assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

85. le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de la République de Moldova (DP/CP/MOL/1).

Premier programme de pays de l'Ukraine (DP/CP/UKR/1)

86. Le Représentant permanent de l'Ukraine a donné un aperçu des domaines d'activité du programme de pays de l'Ukraine : réforme du système; développement humain; et gestion de l'environnement. Il a évoqué les sommes qui avaient été engagées pour la réalisation de sept projets, notamment le programme d'intégration et de développement de la Crimée et la gestion de l'environnement du bassin du fleuve Dniepr. Le Représentant permanent a lancé un appel aux donateurs qui participent au financement de ces projets pour qu'ils tiennent leurs engagements. Il a par ailleurs évoqué l'élaboration du Rapport sur le développement humain de l'Ukraine de 1995, document qui a constitué le cadre général des domaines d'activité du programme de pays et a également été présenté comme contribution au Sommet mondial pour le développement social.

87. Le Représentant permanent a regretté que les ressources limitées que le PNUD avait mises à la disposition de l'Ukraine ne permettaient pas de faire face à la situation que continuait de connaître le pays. Il a ajouté que l'intensification des activités du PNUD en Ukraine avait été gravement compromise par l'insuffisance des ressources de base allouées à son pays.

88. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de l'Ukraine (DP/CP/UKR/1).

Premier programme de pays de l'Ouzbékistan (DP/CP/UZB/1)

89. Le Représentant permanent de l'Ouzbékistan a indiqué que la préparation du premier programme de pays avait coïncidé avec une période de démocratisation et de réformes économiques dans son pays. Le Gouvernement avait choisi un itinéraire de développement axé sur le renforcement progressif de l'économie tout en préservant la stabilité sociale.

90. La coopération entre l'Ouzbékistan et l'Organisation des Nations Unies et le PNUD avait essentiellement pour objet de garantir la satisfaction des besoins essentiels de l'individu.

91. Le Représentant permanent a en outre indiqué que le programme de pays avait été élaboré en tenant compte des besoins particuliers de l'Ouzbékistan, et qu'il reflétait pleinement les priorités que le Gouvernement avait fixées. La communauté des donateurs avait favorablement accueilli certaines parties du programme de pays présentées à la dernière réunion du Groupe consultatif pour l'Ouzbékistan.

92. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié les autorités allemandes et néerlandaises de l'aide qu'elles continuaient d'apporter au processus de transition de son pays. Il a réaffirmé qu'il était convaincu qu'en coordonnant son action avec celle des autres donateurs le PNUD pourrait obtenir des résultats concrets et encourageants en Ouzbékistan.

93. L'intervenant a en outre déclaré que l'Organisation des Nations Unies et le PNUD devaient leur réputation non seulement aux activités qu'ils poursuivaient à New York, mais également à leur présence sur place, par la mise en oeuvre de programmes ou l'envoi de missions d'experts provenant de divers organismes des Nations Unies, et par les travaux des bureaux du PNUD. La Direction régionale avait aidé dans une large mesure l'Ouzbékistan à faire ses premiers pas vers l'économie de marché.

94. Le Représentant permanent de l'Ouzbékistan a réaffirmé qu'il fallait reconnaître que la Direction régionale avait exercé ses activités dans une région où de nouveaux pays étaient passés par un processus sans précédent. C'est pour cette raison que son gouvernement s'était prononcé en faveur de la transformation de la Direction régionale en bureau régional à part entière.

95. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de l'Ouzbékistan (DP/CP/UZB/1).

B. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Cinquième programme de pays pour la Barbade (DP/CP/BAR/5)

96. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) a indiqué que le programme de pays était présenté alors que des réformes économiques et structurelles étaient en cours. Après près de deux décennies d'évolution sociale et politique stable et de saine gestion de l'économie, la Barbade a entrepris en 1991 l'exécution d'un programme d'ajustement structurel et de stabilisation qui a donné des résultats prometteurs.

97. La Barbade devait maintenant s'efforcer de maintenir une croissance économique soutenue tout en continuant de réduire un taux de chômage qui demeurait élevé. Par ailleurs, des efforts importants devaient être faits pour améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le pays était devenu un contribuant net et ne pouvait donc plus, en principe, bénéficier du financement concessionnel des institutions financières multilatérales. À cet égard, maintenir et développer le programme d'investissement dans le secteur public en faisant de plus en plus appel au financement interne était le principal problème auquel le Gouvernement était confronté.

98. Pour appuyer les efforts du Gouvernement en matière de développement humain durable, le PNUD a concentré son aide dans les domaines de la gestion de l'environnement et de l'amélioration de la gestion du secteur public. Pour l'essentiel, l'aide a été coordonnée sous les auspices du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique. Tous les organismes du système des Nations Unies présents à la Barbade ont tenu régulièrement des réunions. Le PNUD s'efforcera d'aider le Gouvernement en mobilisant les ressources de donateurs et des organismes multilatéraux et bilatéraux afin d'appuyer les programmes devant être mis en place dans le cadre du cinquième programme de pays.

99. Le Conseil d'administration a approuvé le cinquième programme de pays pour la Barbade (DP/CP/BAR/5).

Troisième programme de pays pour les îles Vierges britanniques (DP/CP/BVI/3)

100. Le représentant du Royaume-Uni s'est félicité de l'étroite collaboration instituée avec le PNUD. Il a toutefois fait observer que le Royaume-Uni cesserait de fournir une aide financière et que, contrairement à ce qui avait été indiqué, il ne contribuerait plus au financement de l'hôpital Pebbles.

101. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a précisé que cette mention était une erreur et que l'assistance dont il s'agissait concernait le précédent cycle de programmation.

102. Le Conseil d'administration a approuvé le troisième programme de pays pour les îles Vierges britanniques (DP/CP/BVI/3).

C. Examen à mi-parcours

Rapports sur les examens à mi-parcours : rapports de synthèse

103. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique et de l'appui aux programmes (BPAP) a présenté la question.

104. Dans son discours liminaire, le Directeur a souligné l'importance que le PNUD et les pays intéressés attachaient à l'examen à mi-parcours. Celui de 1994 a donné lieu aux principales observations suivantes : les programmes de pays demeuraient pertinents eu égard aux priorités de développement national des pays concernés; une attention particulière était portée au renforcement des capacités nationales, à l'exécution nationale, à l'approche-programme et à la coordination de l'aide; l'absence de liens entre l'examen à mi-parcours et d'autres mécanismes connexes de l'ONU tels que les notes de stratégie nationale, les tables rondes et les réunions de groupes consultatifs suscitaient des craintes.

105. Le Directeur a également noté que la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social avaient fixé de nouvelles priorités sur la base desquelles les programmes appuyés par le PNUD seraient analysés lors de l'examen à mi-parcours. Il a également précisé que le PNUD avait pris des mesures pour renforcer la planification et la gestion de l'examen à mi-parcours afin d'éviter le retard

enregistré en 1994, à l'occasion duquel 16 examens seulement sur les 60 prévus avaient été effectués.

106. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du rapport qu'elles ont jugé objectif. On a évoqué en particulier le rôle des groupes d'exécution nationale appuyés par le PNUD, l'importance de la coordination dans le cadre des notes de stratégie nationale et de l'examen des programmes commun, la nécessité d'établir des liens entre les différents mécanismes se rapportant à l'ONU et les incidences de la surprogrammation aux Comores et aux Seychelles; par ailleurs, on a également souligné la négligence observée dans la gestion des examens à mi-parcours et la surveillance et l'évaluation effectuées par le PNUD.

107. En conclusion, le PNUD a réaffirmé l'importance qu'il attachait à l'examen à mi-parcours en tant qu'instrument de gestion hautement prioritaire. Des mesures avaient été prises pour en améliorer la gestion en 1995, en prenant dûment en considération les préoccupations exprimées par les membres du Conseil d'administration.

108. Le Conseil d'administration a pris note du rapport DP/1995/17.

Examen à mi-parcours du sixième programme de pays du Bangladesh

109. Le représentant du Bangladesh a réaffirmé que son gouvernement se félicitait de ce que l'examen à mi-parcours, dont il a souligné la haute qualité, ait eu lieu dans les délais voulus, et déclaré qu'il en appuyait les recommandations. Tout en saluant les progrès accomplis dans l'exécution nationale, il a estimé qu'elle devait être développée plus avant. Il a également souhaité que l'efficacité des réunions sur les examens à mi-parcours soit renforcée en améliorant la planification et en respectant les décisions prises. Il a proposé que le rôle des consultants soit réduit au strict minimum à l'avenir, et qu'un projet ou un programme particulier soit examiné en détail afin de définir la meilleure manière d'en améliorer l'efficacité.

110. Le représentant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a confirmé que des mesures avaient déjà été prises pour accélérer le rythme de l'exécution nationale, notamment en formant des directeurs de projets exécutés au niveau national. Il a souligné le caractère essentiellement national du processus, qui s'explique par la méthode participative adoptée pour l'examen. L'essentiel des activités préparatoires avait été effectué par des comités mixtes Gouvernement-PNUD, plutôt que par des consultants. Il a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à examiner en détail un projet ou programme particulier lors des futurs examens à mi-parcours.

111. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen à mi-parcours du sixième programme de pays du Bangladesh (DP/1995/17/Add.1).

Examen à mi-parcours du cinquième programme de pays du Tchad

112. Une délégation a souligné que le Coordonnateur résident des Nations Unies au Tchad jouait un rôle d'animateur important et demandé au PNUD de renforcer son aide dans les domaines de l'éducation civique et de la réintégration des militaires démobilisés dans le pays.

113. Le représentant du Bureau régional pour l'Afrique a précisé que le PNUD soutenait pleinement le rôle d'animateur joué par le représentant résident pendant la période de transition politique actuellement en cours au Tchad, et souligné l'importance du Programme en matière d'éducation civique et de démobilisation des militaires grâce à son initiative "Trois D" : démilitarisation, démocratie et développement.

114. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays du Tchad (DP/1995/17/Add.2).

Examen à mi-parcours du sixième programme de pays du Guatemala

115. Une délégation s'est félicitée de l'approche plus circonscrite du programme. Elle aurait cependant souhaité obtenir plus d'informations sur la contribution du PNUD au processus qui a suivi la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, en particulier en ce qui concernait la mise en oeuvre des accords de paix. Elle a demandé des informations complémentaires relatives aux mécanismes de coordination avec la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et d'autres organismes des Nations Unies. La délégation s'est félicitée des mesures prises en ce qui concernait les femmes et l'environnement. La promotion de l'exécution nationale a également été bien accueillie.

116. Le représentant du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a indiqué que le PNUD réorientait actuellement son programme en vue d'appuyer le processus de paix et la mise en oeuvre des accords. Le PNUD travaillait en étroite collaboration avec la MINUGUA dans le cadre d'un groupe commun. Des efforts étaient faits également pour améliorer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs.

117. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen à mi-parcours du sixième programme de pays du Guatemala (DP/1995/17/Add.3).

Examen à mi-parcours du cinquième programme de pays du Malawi

118. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays du Malawi (DP/1995/17/Add.4).

Examen à mi-parcours du cinquième programme de pays de la Tunisie

119. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen à mi-parcours des cinquièmes programmes de pays du PNUD et du FNUAP de la Tunisie (DP/1995/17/Add.5).

V. ÉVALUATION DU PNUD

120. La Directrice du Service de l'évaluation et de la planification stratégique (SEPS) a présenté le rapport (DP/1995/18). Soulignant les défis importants auxquels sont actuellement confrontés les organismes de développement, elle a informé le Conseil que le SEPS ne fonctionnait que depuis huit mois et que ce laps de temps avait été insuffisant pour faire face à tous ces défis. Elle a

/...

indiqué que le rôle du SEPS était de transformer le PNUD, en veillant à ce que les enseignements tirés de l'expérience soient intégrés au processus de prise de décisions. Le Service a lancé plusieurs initiatives visant à renforcer le lien entre apprentissage et planification. La Directrice a souligné la contribution importante du PNUD à la base de données du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (CAD/OCDE). Le Service recherchait les moyens de diffuser plus largement ses conclusions et de décentraliser sa base de données afin de permettre un accès direct à tous les bureaux de pays du PNUD. Des exemplaires du rapport intitulé "UNDP's Findings in 1994" ont été distribués.

121. La Directrice a annoncé qu'un second volume, intitulé "Building a New UNDP", précisant les moyens d'améliorer les résultats et la qualité, serait bientôt disponible. Elle a ensuite examiné les différentes méthodes d'évaluation, et souligné qu'en période de réduction des crédits affectés au développement, il était tentant d'utiliser l'évaluation comme un mécanisme de contrôle. S'il était essentiel que l'évaluation serve à renforcer la transparence et la gestion, elle n'avait de sens que si ses enseignements étaient pris en compte. La connaissance – savoir ce qui fonctionne et pourquoi – était la clef du développement. Selon la Directrice, l'un des obstacles à l'apprentissage qui a nui aux organismes de développement était une attitude défensive qui associait la reconnaissance des erreurs commises à une réduction des crédits. Elle a souligné que les évaluateurs devaient apprendre ce que les éducateurs savaient depuis longtemps : un environnement sain favorisait l'apprentissage. En conclusion, elle a mis l'accent sur les nouvelles possibilités d'apprentissage qui s'offrent aux organisations grâce à la dynamique créée par l'intégration de l'évaluation et de la planification stratégique.

122. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice du SEPS pour la transparence et la franchise de son rapport, et observé que la capacité à accepter les critiques faites au PNUD devait être portée à son crédit. Quelques délégations se sont particulièrement félicitées du fait que les observations du Comité des commissaires aux comptes avaient été dûment prises en considération. Plusieurs d'entre elles ont appuyé l'idée selon laquelle l'évaluation devait être continue et axée sur l'apprentissage. Cet appui était tempéré par le fait que, si l'action menée par la direction du nouveau Service avait été fructueuse jusqu'à présent, elle devait toutefois relever encore d'importants défis. À cet égard, quelques délégations ont indiqué que le programme de travail du SEPS leur semblait par trop ambitieux.

123. Une délégation a estimé que le PNUD avait pris du retard en ce qui concernait l'évaluation participative, dans la mesure où les pays donateurs s'étaient assurés de la participation des pays bénéficiant de programmes depuis un certain temps. Une autre délégation s'est interrogée sur les progrès accomplis par le PNUD en ce qui concernait le développement des capacités en matière d'évaluation.

124. Plusieurs délégations ont exprimé des craintes quant à l'objectivité de l'évaluation étant donné que celle-ci avait été confiée à un secteur plus influent de l'Organisation. Tout en reconnaissant que la restructuration rendait l'évaluation d'autant plus importante et permettait d'intégrer les

enseignements tirés de l'expérience au processus de prise de décisions, il était essentiel, selon plusieurs délégations, de préserver l'indépendance du mécanisme d'évaluation.

125. D'autres délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet du financement des fonctions d'évaluation et de surveillance. Plusieurs d'entre elles ont souligné l'importance de la fonction de surveillance et demandé que des directives et des mécanismes soient mis en place afin de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience soient pris en considération au niveau des bureaux de pays, compte tenu en particulier de la décentralisation accrue. Plusieurs délégations ont souhaité obtenir des informations précises sur les mécanismes permettant d'articuler l'évaluation et la planification au niveau du pays. D'autres ont souligné qu'il importait d'identifier les instruments d'évaluation dès le stade de la conception.

126. Quelques délégations se sont demandé si les pays bénéficiant de programmes participeraient à l'élaboration des mécanismes de surveillance et d'évaluation. D'autres ont indiqué qu'elles souhaitaient prendre part à l'élaboration de ces mécanismes et à la mise en pratique des enseignements tirés de l'expérience.

127. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait qu'un nombre trop restreint d'évaluations thématiques avaient été effectuées en 1994, tandis que d'autres ont fait l'éloge du SEPS pour ses évaluations de l'analyse et programmation nationales de la coopération technique (CATCAP), de la fonction de coordonnateur résident et de l'exécution nationale. Une délégation s'est demandée si l'on procédait à des évaluations intersectorielles et à l'évaluation des instruments d'évaluation. Une autre a souhaité savoir si le Service allait procéder lui-même à son évaluation ou bien faire appel à des évaluateurs extérieurs. Quelques délégations ont souhaité obtenir plus d'informations sur la mise en oeuvre de l'aspect de l'évaluation relatif au contrôle.

128. En réponse aux questions, la Directrice a précisé la définition de l'"évaluation participative", en indiquant que, si le PNUD avait procédé à des examens tripartites avec des gouvernements dans des pays bénéficiant de programmes depuis quelque temps, les "évaluations participatives" concernaient toutes les parties intéressées par les évaluations, en particulier les bénéficiaires finals des projets. Elle s'est félicitée de ces manifestations d'intérêt et a assuré le Conseil d'administration que grâce à plusieurs initiatives, notamment l'Étude d'impact des programmes, les centres d'expérimentation et le programme de formation sur le terrain relative à l'évaluation, les pays bénéficiant de programmes prendraient effectivement part à l'élaboration de ces mécanismes. Elle a également informé le Conseil que, jusqu'alors, le SEPS ne s'était pas éloigné des objectifs fixés dans le cadre du programme de travail pour 1995. S'agissant du développement des capacités, elle a fait état d'informations selon lesquelles le PNUD jouait un rôle moteur dans le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour ce qui était de développer des capacités d'évaluation dans les pays intéressés. Elle a ajouté que le PNUD avait fait largement appel à des consultants extérieurs.

129. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation (DP/1995/18).

VI. PNUD : QUESTIONS RELATIVES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

130. Présentant ce point de l'ordre du jour, l'Administrateur assistant a donné un aperçu de la situation actuelle des pays les moins avancés (PMA) dans les domaines économique et social, compte tenu du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les pays les moins avancés pour 1995. Il a souligné que, dans les limites budgétaires actuelles, le PNUD appuyait l'examen d'ensemble à mi-parcours du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 à l'aide de ressources provenant tant du budget central que des montants alloués aux pays.

131. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD de son rapport. Une délégation a demandé au PNUD de continuer à appuyer le renforcement des capacités nationales en vue de la coordination de l'aide, ajoutant que s'il incombait aux gouvernements des PMA de procéder aux réformes politiques nécessaires, il n'en restait pas moins que la communauté internationale devait accorder une attention spéciale à ces pays, notamment ceux qui avaient mis en place des programmes d'ajustement structurel.

132. Un certain nombre de délégations ont constaté avec inquiétude que le pourcentage du montant total des CIP nationaux affectés aux PMA d'Afrique avait diminué de 3,9 % entre le quatrième et le cinquième cycle de programmation. D'autres délégations ont souligné que le PNUD devait concentrer ses ressources de base sur la réduction de la pauvreté et elles ont invité les donateurs à verser des contributions au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, lequel n'avait reçu aucune nouvelle contribution, malgré les efforts déployés. Une délégation s'est félicitée de l'établissement d'un lien institutionnel entre la CNUCED et le PNUD. D'autres délégations ont souligné l'importance que présentaient les tables rondes, l'analyse et la programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) pour la mobilisation des fonds et la promotion des réformes politiques.

133. Le représentant du Bureau des ressources et des affaires extérieures a expliqué que l'inclusion de nouveaux programmes de pays était l'une des raisons pour lesquelles le pourcentage du montant total des CIP nationaux pour l'Afrique affectés aux PMA africains avait diminué. Cette diminution était d'ordre technique et n'était donc pas due à une raison délibérée ou à l'inaction. Il serait tenu compte des recommandations formulées par les délégations au sujet des PMA lors du prochain cycle de programmation.

134. Un projet de décision a été présenté. Une délégation a demandé au Conseil d'administration de faire preuve d'une plus grande transparence pour l'établissement de projets de décision. Une autre délégation a dit que les nouvelles procédures de travail du Conseil devraient être plus opérationnelles et que le texte des décisions devrait être plus succinct.

135. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/12. Questions relatives aux pays les moins développés

Le Conseil d'administration

1. Accueille favorablement le rapport de l'Administrateur (DP/1995/19) ainsi que les efforts déployés pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés;

2. Se félicite de l'établissement d'un lien institutionnel entre le Programme des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour la coordination et l'échange d'informations portant sur les questions touchant les pays les moins avancés;

3. Prend note avec satisfaction des travaux du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et de l'aide précieuse qu'il fournit à ces pays et prie l'Administrateur d'étudier les possibilités de le revitaliser;

4. Demande au Programme des Nations Unies pour le développement de contribuer à fournir l'appui nécessaire pour les préparatifs de l'examen à mi-parcours, en 1995, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90, et de mobiliser des ressources en vue de la participation des pays les moins avancés;

5. Prie instamment l'Administrateur de mettre davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté dans les activités futures du PNUD et notamment d'accorder un rang de priorité élevé aux pays les moins avancés, compte tenu des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social; et

6. Prie l'Administrateur de maintenir à l'étude les résultats des conférences pertinentes des Nations Unies et de l'examen à mi-parcours du Programme d'action, ainsi que leurs incidences sur les mesures prises pour le Programme des Nations Unies pour le développement en faveur des pays les moins avancés, et de faire rapport au Conseil d'administration selon que de besoin.

7 avril 1995

136. Une délégation a déclaré que le fait de souscrire au paragraphe 5 de la décision ne préjugait pas des priorités du PNUD dans certains pays et des négociations en cours sur les ressources qui seraient affectées à ces pays. Une autre délégation a fait siennes cette position et a souligné que la réduction de la pauvreté était l'un des quatre grands domaines d'action du PNUD que le Conseil d'administration avait approuvés.

VII. PNUD : QUESTIONS RELATIVES AU CYCLE DE PROGRAMMATION

137. Le Président a annoncé que l'examen du point 6 de l'ordre du jour aurait lieu dans le cadre de consultations officieuses, la documentation relative au

/...

cycle de programmation n'ayant été disponible dans toutes les langues que la semaine précédente.

VIII. ADMINISTRATEURS RECRUTÉS SUR LE PLAN NATIONAL, SPÉCIALISTES
DES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROBLÈMES LIÉS AU
VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH)

138. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du rapport de l'Administrateur sur les administrateurs recrutés sur le plan national, spécialistes des questions de développement et des problèmes liés au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) (DP/1995/21).

139. Présentant le rapport, l'Administrateur a réaffirmé que le PNUD continuerait à appuyer le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et à y participer activement. Il a souligné que le PNUD finançait le Programme commun au niveau mondial, mais qu'il se chargeait également, en étroite collaboration avec ledit programme, de gérer et de renforcer le système des coordonnateurs résidents. Il a rappelé les rôles et les fonctions qu'il avait été convenu de confier au PNUD après la création du Programme commun et a indiqué que les administrateurs ainsi recrutés représentaient un élément important de la stratégie par laquelle le PNUD prévoyait d'intégrer le VIH à l'ensemble de ses travaux, processus qui devait être mené à bien en collaboration avec le Programme commun.

140. La Directrice du Programme concernant le VIH et le développement a déclaré que la création du Programme commun avait été suivie de discussions sur les rapports entre le nouveau programme et les administrateurs compte tenu de la fonction d'intégration que ceux-ci devaient remplir.

141. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des progrès réalisés pour ce qui était de la création du Programme commun et de la nomination de son directeur. Elles ont engagé les organismes coparrainants à continuer d'appuyer le processus et de mettre à profit les liens de coopération. Il importait d'arrêter dès que possible les modalités de gestion. Des délégations se sont demandé de quelle manière les activités des administrateurs et l'action que menait le PNUD aux niveaux régional et multinational s'articuleraient avec celles du Programme commun, et si le PNUD adopterait une stratégie en vue d'intégrer la question du VIH dans ses travaux en cours, en collaboration avec le Programme commun. Des délégations ont également demandé sous quelle rubrique du budget pour le prochain cycle de programmation figureraient les ressources allouées à ce programme.

142. En remerciant les délégations de leurs commentaires et questions utiles, la Directrice du Programme concernant le VIH et le développement a confirmé que les activités aux niveaux interrégional, régional et multinational faisaient l'objet d'un dialogue suivi tant entre le PNUD et le Programme commun qu'entre les organismes coparrainants. Elle a déclaré que l'on attendait de connaître la stratégie du PNUD pour prendre des décisions au sujet de la poursuite de ces activités et des planifications appropriées à ces niveaux. Les ressources allouées au Programme commun pourraient relever de la catégorie 1.3 du tableau 1 du document DP/1995/15. Elle a par ailleurs indiqué qu'on s'employait actuellement à définir le cadre dans lequel les administrateurs du PNUD

travailleraient avec le Programme commun. Cette question serait examinée avec les administrateurs lors d'ateliers de formation, auxquels les organismes coparrainants avaient été invités à participer.

143. La Directrice a également énuméré les domaines dans lesquels le PNUD fournissait un appui au Programme commun et a réaffirmé que du personnel serait détaché auprès du Programme et que la sélection de ce personnel relevait du Directeur du Programme.

144. La délégation a remercié le PNUD des éclaircissements fournis concernant l'appui financier au Programme commun et a exprimé le souhait que le projet de décision fasse ressortir qu'il était important d'intégrer le VIH et le sida dans les programmes et activités ordinaires du PNUD et du FNUAP, et de veiller à ce que les administrateurs s'acquittent de leurs fonctions conformément aux objectifs du Programme commun. Au cours du débat qui a suivi, le projet de décision a été modifié de manière à ce que son libellé tienne mieux compte du souhait du Conseil d'administration de voir le PNUD et le FNUAP travailler en étroite collaboration conformément au Programme commun. Après avoir fait distribuer le texte de la Déclaration du Sommet de Paris sur le VIH et le sida, à la demande de plusieurs délégations, le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/11. Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

Le Conseil d'administration

1. Engage l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population à participer activement, de concert avec les autres organismes coparrainants, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et à apporter leur concours au Directeur exécutif du Programme;

2. Prend note avec satisfaction de la Déclaration du Sommet de Paris sur le VIH et le sida, tenue le 1er décembre 1994;

3. Prie instamment l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida en vue de mettre en oeuvre la Déclaration du Sommet de Paris sur le VIH et le sida;

4. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer une stratégie visant à intégrer les éléments concernant le VIH/sida dans leurs programmes et activités ordinaires dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida;

5. Prie instamment l'Administrateur de veiller à ce que les administrateurs recrutés sur le plan national, spécialistes des questions de développement et des problèmes liés au virus de l'immunodéficience humaine, visés au paragraphe 23 de la décision 93/35 du Conseil d'administration, s'acquittent de leurs obligations en étroite collaboration avec le Programme

commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et conformément aux objectifs de ce programme.

7 avril 1995

IX. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

145. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). La Directrice, présentant le document DP/1995/22, a traité de la situation financière d'UNIFEM. Elle a dressé le bilan des résultats obtenus par UNIFEM au cours des 20 dernières années et informé le Conseil de la situation financière à laquelle le Fonds était confronté. Elle a assuré le Conseil qu'UNIFEM examinait les problèmes financiers actuels en collaboration avec le PNUD. Au nombre des mesures qui étaient prises figuraient l'amélioration du système de gestion financière d'UNIFEM, l'établissement de partenariats avec les principaux organismes donateurs en vue de la répartition des coûts, la diversification des sources de financement et l'établissement, en collaboration avec le PNUD, de mécanismes financiers de relais. Pour conclure, la Directrice du Fonds a demandé au Conseil d'administration de recommander des mesures propres à renforcer UNIFEM, qui permettraient au Fonds de tenir ses engagements vis-à-vis des femmes et de promouvoir un développement humain durable.

146. Rappelant que le PNUD appuyait fermement UNIFEM, l'Administrateur a informé le Conseil d'administration que le PNUD et le Fonds s'employaient de concert à faire face à la situation financière actuelle du Fonds, laquelle avait fait l'objet d'une vérification interne des comptes. L'Administrateur a fait observer que le PNUD devait apporter au Fonds son appui chaque fois que l'occasion s'en présentait et qu'il envisagerait de prendre des mesures pour lui prêter assistance. L'Administrateur a annoncé qu'un rapport détaillé sur la situation financière, comportant des propositions spécifiques, serait présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1995.

147. Au cours de la réunion, un document préliminaire sur la situation financière d'UNIFEM a été distribué.

148. Les membres du Conseil d'administration se sont vivement inquiétés du déficit important auquel était confronté le Fonds et ont demandé qu'un rapport expliquant en détail les raisons de ce déficit et exposant les mesures prises en vue d'y remédier, leur soit soumis d'urgence. Ils ont déploré de ne pas avoir été informés plus tôt de cette situation, notamment pour ce qui était des engagements financiers du Fonds pour 1995, et de ne pas avoir été saisis d'un rapport circonstancié au début de la réunion. Le rapport demandé serait communiqué aux membres du Conseil d'administration et examiné lors d'une réunion officielle tenue le 9 mai, avant la session annuelle. Le Fonds et le PNUD étaient priés d'examiner ensemble les questions relatives aux finances et à la gestion, et à mettre en place des mécanismes permettant d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Tout en reconnaissant l'importance des activités du Fonds, notamment ses activités relatives à la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les membres estimaient que le Fonds devait prendre toutes les mesures possibles pour que ses engagements correspondent dans

/...

toute la mesure du possible à ses ressources, tout en poursuivant les activités ayant trait à la Conférence.

149. Une délégation a demandé que le mandat d'UNIFEM soit élargi de manière à englober l'Europe de l'Est, qui était incluse dans le programme ordinaire du PNUD.

150. L'Administrateur a conclu en assurant le Conseil d'administration que la situation financière du Fonds n'était due à aucune faute grave mais à l'insuffisance du contrôle de la gestion et de l'administration, à laquelle UNIFEM et le PNUD allaient remédier.

151. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/10. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec une vive inquiétude des déclarations faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire, et se déclare très préoccupé par la grave situation financière et administrative du Fonds;

2. Prend également note des efforts déployés jusqu'à présent par l'Administrateur et la Directrice pour répondre à ces préoccupations;

3. Prie l'Administrateur, agissant en coopération avec la Directrice et le Comité consultatif :

a) De soumettre dès que possible une analyse détaillée des causes de la situation financière et administrative du Fonds, son ampleur et ses incidences, à tous les niveaux, pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement, y compris un bilan financier à jour et d'indiquer les modalités de l'exploitation de la réserve opérationnelle du Fonds et les principes directeurs régissant son utilisation;

b) De soumettre dès que possible un rapport exposant les mesures qui auront été prises à tous les égards pour renforcer le contrôle sur les finances, l'administration et la gestion du Fonds des Nations Unies pour la femme, notamment le rôle qui incombe au Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la supervision et les mécanismes prévus à cet effet;

c) D'élaborer sans retard un plan visant à rétablir la situation sur le plan des finances, de l'administration et de la gestion du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, comportant notamment les mesures que le Conseil d'administration pourrait juger nécessaires d'adopter, et de le présenter au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1995;

4. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme réexaminera ses opérations, y compris ses dépenses administratives, et ses engagements financiers devant être présentés au Conseil d'administration, y compris les activités financières se rapportant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et qu'il s'évertuera à réduire l'importance et le nombre de ses engagements et décaissements en fonction des projections de ressources et qu'il fera rapport au Conseil d'administration compte tenu des responsabilités particulières qui lui incombent à l'égard de la Conférence;

5. Décide en outre, compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis sur les engagements financiers du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et les activités envisagées se rapportant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, que, à compter de ce jour, le Fonds ne prendra aucun nouvel engagement financier avant que le Conseil d'administration n'ait examiné les questions traitées dans les rapports susmentionnés;

6. Prie l'Administrateur, agissant en collaboration avec la Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de convoquer une réunion officieuse du Conseil d'administration en mai 1995, dont l'objet sera d'établir un rapport intérimaire sur les questions susmentionnées ainsi qu'un tableau synoptique du rapport des vérificateurs internes des comptes;

7. Prie en outre l'Administrateur d'informer le Comité des commissaires aux comptes que le Conseil d'administration souhaite que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ait la priorité dans son programme de travail actuel;

8. Décide d'examiner, à sa session annuelle de 1995, le mandat et le mode de financement d'une évaluation extérieure du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

9. Prie également, à la lumière de ce qui précède et en attendant les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de reporter l'examen des orientations futures du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à sa première session ordinaire de 1996.

7 avril 1995

X. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

152. Présentant le document DP/1995/23, le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a insisté sur la contribution du Fonds à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il a souligné que si le Fonds s'efforçait de mieux cibler son action en concentrant ses programmes dans une seule région géographique par pays, il ne s'écarterait pas pour autant de son mandat et continuait à offrir ses concours dans des domaines comme l'infrastructure et le crédit, notamment aux populations pauvres des zones rurales. Il a également indiqué que près de 70 % des ressources du Fonds étaient consacrées aux pays d'Afrique. Dans le climat actuel de démocratisation et de décentralisation, le FENU établissait des partenariats avec les collectivités locales, les représentants de la société civile et le secteur

/...

privé. De même, il favorisait la coopération Sud-Sud, en mettant en contact les organismes de développement communautaire de différents pays afin de promouvoir le partage de l'expérience en matière de planification du développement rural, et la coopération Nord-Sud en encourageant les associations de collectivités locales des pays du Nord à prêter leur concours à leurs homologues du Sud. Les pouvoirs publics et les organismes d'assistance pouvaient mettre à profit les enseignements tirés des projets du FENU ayant donné des résultats vraiment probants, qui pourraient être transférés, éventuellement pour être reproduits à plus grande échelle, à des organismes d'aide au développement travaillant dans le domaine de l'équipement et dans d'autres secteurs. Le Secrétaire exécutif a noté que les atouts majeurs du FENU étaient sa taille (qui le situait entre une petite organisation non gouvernementale et une institution financière internationale), son expérience des approches participatives, la possibilité qu'il avait d'offrir des prêts sans contrepartie et son partenariat avec le PNUD. Il a indiqué au Conseil que la restructuration en cours permettrait de réduire les effectifs de 15 % et d'accroître la créativité et la productivité en établissant des liens plus directs entre les personnels responsables de la gestion et de la programmation. Malgré les efforts faits pour trouver des sources non traditionnelles de financement, le plus grave problème du FENU était la baisse continue de ses ressources.

153. Le Conseil a adressé ses vœux de bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif du FENU. De nombreuses délégations ont approuvé les activités menées par le Fonds pour donner suite à l'un des engagements du Sommet mondial pour le développement social qui concerne la fourniture d'une assistance accrue aux pays d'Afrique et aux PMA. Plusieurs délégations ont relevé des similitudes entre les objectifs du Fonds et ceux de leurs propres organismes d'assistance bilatérale. Un représentant a indiqué que son gouvernement envisagerait avec intérêt une programmation commune avec le Fonds. De nombreuses délégations, aussi bien de pays donateurs que de pays bénéficiaires de programmes, ont pris acte des bons résultats d'ensemble du FENU, citant notamment la clarté de ses objectifs et son aptitude à travailler avec des partenaires locaux, ainsi que son action en faveur des "swaps écologiques" et du développement des villes moyennes. Le travail d'évaluation entrepris par le Fonds a également fait l'objet de commentaires favorables. Les délégations de plusieurs pays bénéficiaires ont indiqué que le Fonds jouissait d'une bonne réputation dans les pays les moins avancés, l'un des intervenants soulignant tout particulièrement sa réputation d'efficacité.

154. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation au sujet de la coopération entre le FENU et le PNUD et certaines ont invité le Fonds à redoubler d'efforts pour coordonner les activités sur le terrain. Le Secrétaire exécutif adjoint a répondu que l'intégration des programmes du FENU et du PNUD était en bonne voie et qu'il y avait plusieurs exemples d'étroite coopération entre les deux organismes. En ce qui concerne la restructuration, plusieurs délégations se sont réjouies de la réduction des frais généraux, mais l'une d'elles s'est inquiétée des incidences éventuelles sur l'exécution des projets.

155. De nombreuses délégations ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la baisse récemment observée du montant des contributions volontaires. Plusieurs autres ont engagé les donateurs qui ne versaient pas encore de contributions à envisager de le faire. Le représentant d'un pays donateur a

annoncé que son gouvernement s'apprêtait à accroître de 12,5 % sa contribution au FENU, en la portant à environ 8,2 millions de dollars. L'action entreprise par le Fonds pour trouver des sources de financement non traditionnelles a été saluée par les délégations dont l'une a rappelé qu'il s'agit là d'initiatives exigeant un travail considérable. Une autre délégation a proposé d'étudier une nouvelle approche du financement fondée sur le partage des coûts avec des tiers, notamment grâce à la mobilisation de ressources auprès des ONG et à un financement accru par les pays bénéficiaires de programmes.

156. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/9. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note du présent rapport;
2. Exhorte tous les pays donateurs, les organisations et autres parties intéressées à verser des contributions volontaires au Fonds d'équipement des Nations Unies;
3. Encourage l'Administrateur à continuer de centrer davantage les activités du Fonds sur le développement communautaire, en privilégiant notamment les projets faisant appel à la participation des collectivités locales, du secteur privé et des représentants de la société civile, dans le cadre du mandat qui lui est imparti.

6 avril 1995

XI. PNUD : ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

157. Le Directeur du Programme d'assistance au peuple palestinien, au nom du PNUD, a remercié de ses généreuses contributions la communauté internationale des donateurs qui avait su mettre à profit la longue présence du Programme dans les territoires et sa capacité de réaliser des projets ambitieux. Depuis la publication du rapport, de nouvelles contributions, ou des offres d'appui financier, ont été reçues des gouvernements des pays suivants : États-Unis, Finlande, Italie, Norvège et Suède.

158. Au cours des derniers mois, l'Administrateur et l'Administrateur adjoint s'étaient rendus sur la Rive occidentale et à Gaza. Ils s'y étaient notamment entretenus avec le Chef de l'Autorité nationale palestinienne et, dans le cas de l'Administrateur, avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères israéliens. En mars 1995, un nouveau bureau destiné au personnel du PNUD à Gaza avait été inauguré; il accueillerait également les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial en poste à Gaza.

159. En ce qui concerne la coordination de l'assistance, le PNUD avait été représenté, en tant que membre de la délégation du système des Nations Unies, à pratiquement toutes les réunions des groupes de travail multilatéraux, du Comité de liaison ad hoc et du Groupe consultatif pour la Cisjordanie et la bande de

/...

Gaza. Son Bureau à Jérusalem avait contribué activement aux travaux du Comité local de coordination de l'aide coprésidé par la Norvège, la Banque mondiale et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Le PNUD assurait en outre le secrétariat des six groupes sectoriels travaillant sous les auspices du Comité.

160. Le Directeur a souligné la nécessité, pour les donateurs bilatéraux, de verser des contributions librement utilisables afin que les organismes de coopération technique des Nations Unies et le PNUD puissent continuer à jouer un rôle de premier plan. Ces ressources pourraient constituer le capital de lancement dont les organismes des Nations Unies avaient besoin pour concevoir de nouveaux programmes et constituer de nouvelles réserves de projets, notamment pour la création d'emplois.

161. Pour l'avenir, le PNUD allait probablement accorder une priorité accrue à l'action à long terme dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'environnement, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des affaires publiques. Son Bureau élaborait actuellement, en consultation avec les autorités palestiniennes, un cadre informel de planification biennale qui serait présenté aux donateurs d'ici à la fin juin 1995.

162. L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié le représentant du PNUD pour son exposé et déclaré que la communauté des donateurs devait agir rapidement. Il s'est félicité de l'action des organismes des Nations Unies, notamment de la création du poste de coordonnateur spécial dans les territoires occupés. Il a fait sienne l'opinion exprimée par l'Administrateur du PNUD dans son rapport quant à la nécessité de promouvoir le développement économique, de créer des emplois et de renforcer l'administration publique. Les organismes palestiniens devaient être associés à cette tâche et les ressources annoncées devaient être affectées aux autorités palestiniennes. L'intervenant a rapidement évoqué la situation économique difficile qui prévalait aujourd'hui. Il a prié le Programme d'assistance au peuple palestinien de redoubler d'efforts pour aider l'Autorité nationale palestinienne et affirmé sa détermination de coopérer dans ce domaine. Il a également remercié les donateurs qui avaient déjà versé des contributions au Programme.

163. De nombreuses délégations ont félicité le PNUD pour son action dans la région, dans la mesure notamment où elle contribuait au processus de paix. Elles ont reconnu l'importance particulière des efforts déployés dans divers domaines, comme la création d'emplois et d'activités rémunératrices, l'enseignement, la mise en place des institutions publiques, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et les pêches, et la promotion de la femme. Plusieurs délégations ont fait valoir que le PNUD avait contribué par son action à améliorer les conditions de vie et à favoriser la croissance économique dans les territoires. D'autres ont souligné l'importance qu'il fallait attacher à la création d'un climat propice à l'investissement privé.

164. Le PNUD a été invité à travailler en étroite collaboration avec les structures mises en place depuis la signature de la Déclaration de principes, ainsi qu'avec d'autres institutions de la région. Certaines délégations ont demandé des renseignements complémentaires sur les financements futurs, les

décaissements, les perspectives des programmes et des projets qui seront appuyés par le PNUD en 1995 et au-delà, et la collaboration entre le PNUD et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Une délégation a souligné qu'une coopération technique à long terme était indispensable pour réussir la mise en place des autorités locales, ajoutant toutefois que si le financement des dépenses de fonctionnement à court terme ne pouvait être assuré, l'ensemble du processus risquait d'être compromis. Une autre délégation a demandé au PNUD d'exposer les principes qui sous-tendaient son action dans les territoires et de préciser s'il pourrait maintenir la même stratégie dans les années à venir. D'autres questions, portant sur certains projets mentionnés dans le document à l'examen, ont également été posées.

165. Répondant aux délégations, le Directeur du Programme d'assistance au peuple palestinien a déclaré que les relations entre le PNUD et le Coordonnateur spécial des Nations Unies étaient des relations de concertation. Les délégations qui le désiraient pouvaient se procurer les états financiers du Programme, y compris la ventilation par donateur, engagements de dépenses et décaissements. Ces derniers s'étaient élevés à 22 millions de dollars en 1994 et on espérait qu'ils atteindraient 40 millions de dollars en 1995. Le Directeur du Programme a ajouté que si les donateurs souhaitaient que les ressources soient reprogrammées de manière à en accélérer le décaissement, le PNUD pourrait l'envisager dans la mesure où il disposait de ressources non engagées.

166. Répondant à une question, le Directeur a en outre précisé que les chiffres indiqués dans le document correspondaient aux montants reçus entre la présentation du rapport précédent au Conseil d'administration (DP/1993/19) et celle du présent rapport. Jusqu'à présent, le Japon avait été le donateur de loin le plus important, avec des engagements dont le montant approchait 60 millions de dollars.

167. Le Représentant spécial de l'Administrateur du PNUD pour le Programme d'assistance au peuple palestinien a expliqué que le Programme visait avant tout à répondre à une situation où les besoins d'infrastructure et de formation apparaissaient clairement. Les besoins n'étaient pas moins criants dans des secteurs comme l'alimentation en eau et l'assainissement. Le Représentant spécial a dit que de nouveaux efforts seraient nécessaires pour définir, avec les autorités palestiniennes, la nature de l'assistance que le PNUD serait appelé à fournir dans d'autres domaines, en ce qui concerne notamment la bonne gestion des affaires publiques. Le cycle biennal de programmation offrirait au PNUD la possibilité de travailler avec les organismes palestiniens et les donateurs et de tracer des perspectives à long terme.

168. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/8. Assistance au peuple palestinien

Le Conseil d'administration

1. Prend note du présent rapport;
2. Encourage la communauté internationale des donateurs à accroître ses contributions au Programme d'assistance au peuple palestinien et à mettre à profit son efficacité sans égale en matière d'exécution de programme.

4 avril 1995

XII. QUESTIONS DIVERSES

A. Rapport oral de mission de visite

169. Le représentant du Royaume-Uni a présenté un rapport oral sur la mission de visite que les membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP avaient effectuée en mars 1995 en Colombie et au Nicaragua. Un projet de rapport concernant la mission était en cours de distribution. Le représentant a dit que, de toute évidence, le système des Nations Unies, et en particulier le PNUD et le FNUAP, apportait une réelle contribution au développement des populations de ces pays, quoique à des degrés divers.

170. Dans leurs observations, les membres de la mission ont souligné qu'il serait utile que d'autres régions soient mieux informées de l'expérience de l'Amérique latine, notamment en ce qui concerne la participation aux coûts. Il était également nécessaire d'inclure des indicateurs de performance dans la conception des projets de façon à mieux évaluer l'impact des activités du PNUD et du FNUAP et à améliorer la formation du personnel national dans ce domaine. Les membres de la mission ont constaté que les deux pays étaient entièrement acquis à l'idée d'une note de stratégie nationale. Il a été souligné que les pays devraient avoir une stratégie nationale bien définie et à jour avant d'entreprendre l'élaboration de la note de stratégie nationale. Les membres de la mission ont évoqué les concours et la formation nécessaires pour appuyer la fonction de coordonnateur résident. Ils ont en outre souligné que la détermination des priorités et des avantages comparatifs du système des Nations Unies devait se faire selon des procédures rigoureuses. Ils ont conclu en disant que les deux organisations disposaient d'un personnel de haute valeur bien décidé à faire preuve d'efficacité dans la fourniture de l'assistance du PNUD et du FNUAP.

171. Le représentant de la Colombie s'est félicité du rapport et de la mission de visite effectuée dans son pays. Il a fait remarquer que le plan national de développement économique et social de la Colombie était pratiquement prêt et que le Conseil chargé de la politique économique et sociale allait bientôt définir les grandes orientations de la coopération internationale, en tenant compte des observations formulées lors de la visite. Il a remercié le secrétariat du PNUD d'avoir aidé la Mission de la Colombie à organiser cette visite.

172. Le représentant du Nicaragua s'est félicité du dévouement et de l'intérêt dont les participants avaient fait preuve. Il a souligné que la visite avait eu

/...

le mérite de permettre aux membres du Conseil d'administration de mieux comprendre le programme de son pays.

173. Le Directeur de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes (FNUAP) s'est réjoui qu'il ait été rapidement rendu compte de la mission et a indiqué que les observations formulées seraient soigneusement examinées.

174. Un organigramme du PNUD a été distribué aux membres du Conseil d'administration, à la demande d'une délégation. En ce qui concerne le tableau d'effectifs du PNUD et du FNUAP, le Secrétaire du Conseil a déclaré qu'il était normalement distribué lors de l'examen du budget.

175. Une autre délégation a demandé que les publications du PNUD et du FNUAP soient distribuées aux membres du Conseil, à plus forte raison lorsqu'il en était fait mention dans les documents ou les exposés présentés.

B. Clôture de la session

176. Le Conseil d'administration a achevé ses travaux en adoptant la décision suivante :

95/13. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1995

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1995, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1995 (DP/1995/L.2/Rev.1);

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 1995 (DP/1995/9);

Adopté les directives régissant les missions de visite du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, figurant dans la note du secrétariat du Conseil d'administration (DP/1995/14);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1995 :	5-16 juin 1995
Troisième session ordinaire de 1995 :	28 août-1er septembre 1995
Première session ordinaire de 1996 :	16-19 janvier 1996
Deuxième session ordinaire de 1996 :	25-29 mars 1996
Session annuelle de 1996 :	20-31 mai 1996*
Troisième session ordinaire de 1996 :	(à décider ultérieurement)

Approuvé la liste des questions à examiner à ces sessions telle qu'elle figure dans l'annexe au présent document;

POINT 2 : FNUAP : PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS

- Approuvé l'assistance au Gouvernement béninois (DP/FPA/CP/148);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement des Comores (DP/FPA/CP/141);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement de Maurice (DP/FPA/CP/143);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/CP/142);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement de la République du Soudan (DP/FPA/CP/145);
- Approuvé l'assistance aux Gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan (DP/FPA/CP/144);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement du Cambodge : appui au recensement national (DP/FPA/KHM/PROJ/2) et renforcement des institutions et amélioration de la santé de la famille grâce à l'espacement des naissances (DP/FPA/KHM/PROJ/1);

POINTS 2 ET 3 : PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS DU PNUD ET
DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES

- Approuvé l'assistance du FNUAP au Gouvernement de la Turquie (DP/FPA/CP/147);
- Approuvé l'assistance du FNUAP au Gouvernement de l'Indonésie (DP/FPA/CP/146);
- Approuvé le cinquième programme du PNUD pour la Turquie (DP/CP/TUR/5);
- Approuvé le cadre de coopération du PNUD avec l'Indonésie (DP/CP/INS/5) et pris acte de la note de l'administrateur (DP/CP/INS/NOTE/5);

POINT 3 : PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

- Approuvé le premier programme du Bélarus (DP/CP/BYE/1);
- Approuvé le premier programme de l'Estonie (DP/CP/EST/1);
- Approuvé le premier programme de la République khyrgyze (DP/CP/KYR/1);
- Approuvé le premier programme de la Lettonie (DP/CP/LAT/1);
- Approuvé le premier programme de la Lituanie (DP/CP/LIT/1);
- Approuvé le premier programme de la République de Moldova (DP/CP/MOL/1);
- Approuvé le premier programme de l'Ukraine (DP/CP/UKR/1);
- Approuvé le premier programme de l'Ouzbékistan (DP/CP/UZP/1);

Approuvé le cinquième programme de la Barbade (DP/CP/BAR/5);

Approuvé le troisième programme des îles Vierges britanniques (DP/CP/BVI/3);

Pris note du rapport de synthèse concernant les rapports sur les examens à mi-parcours (DP/1994/17/Add.1);

Pris note du rapport sur l'examen à mi-parcours du cinquième programme du Bangladesh (DP/1995/17/Add.1);

Pris note du rapport sur l'examen à mi-parcours du cinquième programme du Tchad (DP/1995/17/Add.2);

Pris note du rapport sur l'examen à mi-parcours du sixième programme du Guatemala (DP/1995/17/Add.3);

Pris note du rapport sur l'examen à mi-parcours du cinquième programme du Malawi (DP/1995/17/Add.4);

Pris note du rapport sur l'examen à mi-parcours du cinquième programme de la Tunisie (DP/1995/17/Add.5);

POINT 4 : PNUD : ÉVALUATION

Pris note du rapport sur l'évaluation (DP/1995/18);

POINT 5 : PNUD : QUESTIONS RELATIVES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

Adopté la décision 95/12 du 7 avril 1995 sur les pays les moins avancés;

POINT 6 : PNUD : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION^a

POINT 7 : PNUD : ADMINISTRATEURS NATIONAUX SPÉCIALISTES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ET DU VIH

Adopté la décision 95/11 du 7 avril 1995 sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, parrainé par plusieurs organismes;

POINT 8 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Adopté la décision 95/10 du 7 avril 1995 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9 : FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 95/9 du 6 avril 1995 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies;

^a Le point 6, qui concerne le cadre de la prochaine période de programmation, a été abordé lors des consultations officieuses.

POINT 10 : PNUD : ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

Adopté la décision 95/8 du 4 avril 1995 sur l'assistance du PNUD au peuple palestinien;

7 avril 1995

Annexe

QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SESSIONS

Il est prévu d'examiner les questions suivantes au cours des prochaines sessions :

Session annuelle (5-16 juin 1995)

Point 1. Questions d'organisation

FNUAP : 5-9 juin :

Point 2. Rapport du Directeur exécutif et activités de programme

- Rapport du Directeur exécutif pour 1994 (y compris rapport au Conseil économique et social, application de la résolution 47/199, Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception, assistance du FNUAP au Rwanda)
- Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
- Ressources allouées aux programmes et projets de pays et utilisation de ces ressources
- Rapport sur les éléments de programme prioritaires et les orientations futures du FNUAP à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement

Point 3. Programmes de pays et programmes multinationaux

- Programmes de pays
- Programmation multinationale

FNUAP/PNUD

Point 4. FNUAP/PNUD : Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes (résolution 49/216 de l'Assemblée générale)

Point 5. FNUAP/PNUD : Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement

PNUD : 12-16 juin

Point 6. Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes

- Rapport annuel de l'Administrateur, y compris le rapport au Conseil économique et social

- Le rôle du PNUD dans l'exécution du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (94/13, par 4)

Point 7. L'avenir du PNUD (94/14, par. 6)

Point 8. Questions relatives aux cycles de programmation (94/17, par. 4)

Point 9. Rapport sur le développement humain (94/15, par. 3)

Point 10. Coopération technique entre pays en développement [92/2, par. 5 e)]

Point 11. Bureau des services d'appui aux projets (94/32, par. 9 et 95/1, par. 8)

Point 12. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 13. Questions diverses

Note

La neuvième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement se tiendra du 30 mai au 2 juin 1995, immédiatement avant la session annuelle du Conseil d'administration. Le rapport de cette session devrait être adopté dans l'après-midi du jeudi 8 juin 1995.

Troisième session annuelle (28 août-1er septembre 1995)

- Questions d'organisation (y compris le suivi de la session de fond du Conseil économique et social)

FNUAP

- Rapport sur la mise en oeuvre des nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui du FNUAP
- Questions financières et budgétaires :
 - Examen financier annuel, 1994
 - Projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997
- Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires
- Programmes et projets de pays : Amérique latine et Caraïbes (Costa Rica)

FNUAP/PNUD

- PNUD/FNUAP : missions de visite prévues pour 1995
- PNUD/FNUAP : harmonisation de la présentation des budgets et des comptes (94/30)

PNUD

- Programmes de pays et questions connexes :
 - Examen à mi-parcours du programme régional de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Questions relatives aux cycles de programmation :
 - Rapport sur Haïti (95/4, par. 2)
- Dépenses d'appui des organisations (91/32)
- Questions financières et budgétaires :
 - Projets de révision au règlement financier et règles de gestion financière touchant les arrangements applicables aux dépenses d'appui
 - Examen annuel de la situation financière, 1994 (95/3, par. 7)
 - Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1994-1995 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997
 - Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires
 - Comptes vérifiés des agents d'exécution au 31 décembre 1993 et rapports de vérification
- Achats aux pays en développement
- Dépenses effectuées par les organismes des Nations Unies au titre de la coopération technique, financées par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires
- Questions diverses

Première session ordinaire (16-19 janvier 1996)

- Questions d'organisation (y compris l'élection du bureau)
- PNUD : questions relatives aux cycles de programmation
- PNUD : programmes de pays et questions connexes
- Suivi et préparation des travaux du Conseil économique et social

- Activités de coopération technique des Nations Unies
- Réunion du FNUAP

Deuxième session ordinaire (25-29 mars 1996)

- Questions d'organisation
- FNUAP
- PNUD : programmes de pays et questions connexes
- PNUD : Évaluation
- PNUD : Volontaires des Nations Unies

Session annuelle (20-31 mai 1996)

- Questions d'organisation
- PNUD
- FNUAP

Troisième session ordinaire (date à déterminer)

- Questions d'organisation
- FNUAP
- Programmes de pays du PNUD et questions connexes
- Dépenses d'appui des organisations
